

Rapport
d'activité



Innover pour des territoires durables

2021



SIPPEREC
ÉNERGIES ET NUMÉRIQUE

«À la veille de son centenaire, le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) est confronté à des enjeux inédits et des nouveaux défis.

Le contexte de crise sanitaire, dont nous nous éloignons peu à peu, a rendu prioritaires les enjeux liés à l'aménagement numérique de nos territoires : la fibre, en complément de l'énergie, est désormais un levier indispensable au dynamisme économique, à un service public de qualité et à l'équité des populations et des territoires.

La crise du secteur de l'énergie, à laquelle nous faisons face depuis plusieurs mois, et qui est très vraisemblablement amenée à durer, nous oblige à nous adapter : la flambée des prix et les difficultés d'approvisionnement de l'électricité et du gaz, pour les mois à venir, nous imposent une accélération de la production de chaleur et d'électricité renouvelable.

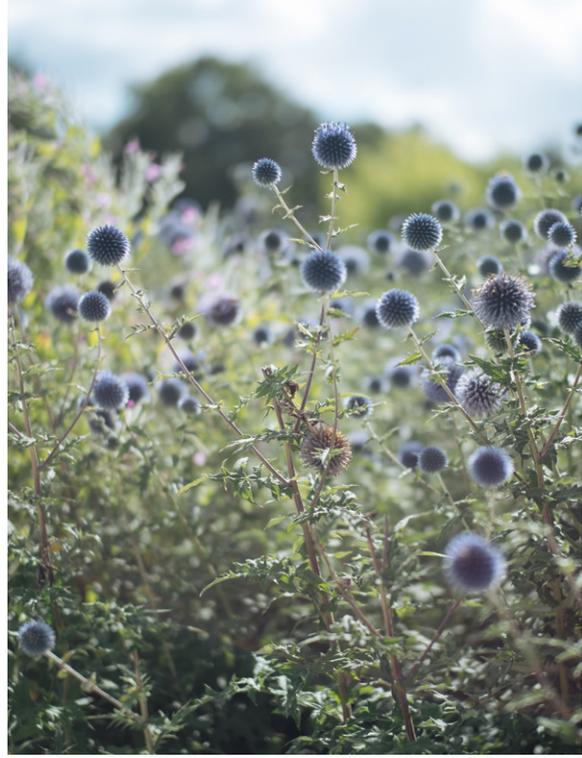
La crise climatique, enfin, avec la hausse mondiale des températures qui place nos collectivités en situation de tension énergétique et la succession d'événements météorologiques de plus en plus fréquents et rudes, nous oblige là encore à inventer de nouvelles solutions et à rechercher la sobriété énergétique.

Fer de lance de l'action publique intercommunale en Île-de-France pour les secteurs de l'énergie et du numérique, le SIPPEREC est un acteur essentiel des transitions. Face aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui se posent aujourd'hui, face à l'urgente nécessité de protéger les plus démunis et de garantir, à tous, des services publics de qualité, le SIPPEREC poursuit son développement solidaire en faveur de toutes ses collectivités adhérentes.

Énergies, numérique, mobilité durable... Vous trouverez dans ce rapport d'activité les nombreux projets menés en 2021 par le SIPPEREC. »



Jacques J.-P. Martin
Président du SIPPEREC,
Maire de Nogent-sur-Marne,
Vice-président de l'Association
des maires de France



I LE SIPPEREC

Rapport d'activité

2021

Depuis près d'un siècle, le SIPPAREC agit aux côtés des collectivités pour répondre aux enjeux soulevés par la gestion et le développement des réseaux énergétiques puis numériques. Le Syndicat est ainsi au cœur des mutations territoriales de la région francilienne et des défis du monde de demain.

4

compétences

96

collaborateurs

117

collectivités adhérentes
toutes compétences
confondues

1

SEM, SIPEnR

1

offre d'achats mutualisés
pour les besoins de

1

SPL, la Société d'exploitation
des énergies renouvelables
(SEER)

+ de 500

acteurs publics franciliens

1

régie, Gényo

1

Comité syndical

et

1

Bureau

Depuis près de 100 ans, le SIPPEREC est le premier partenaire public des collectivités franciliennes pour leurs projets de transition énergétique et numérique. Il regroupe 117 collectivités territoriales d'Île-de-France pour plus de sept millions d'habitants. Producteur d'énergies renouvelables, acteur de l'aménagement numérique, coordonnateur de l'achat public local, le SIPPEREC propose ses expertises, ses outils et services mutualisés pour des territoires durables.

Des compétences au service des territoires durables

- **Le SIPPEREC est l'unique acteur régional public** intervenant dans un aussi large éventail de domaines, très complémentaires, guidé par les principes suivants :
 - la **qualité du service public** ;
 - une **synergie des compétences** ;
 - la **capacité à porter des projets innovants**.
- **Porteur de projets agiles et innovants**, le SIPPEREC s'adapte aux besoins des territoires, pour mener des projets spécifiques en matière de production d'énergies renouvelables :
 - une **Société d'économie mixte (SEM) : la SIPEnR** ;
 - deux **sociétés publiques locales (SPL) : la SEER Grigny Viry et UniGéo** ;
 - une **régie : Gényo**.
- Les collectivités territoriales peuvent déléguer **4 compétences** au SIPPEREC :
 - **électricité** ;
 - **énergies renouvelables** ;
 - **réseaux et services numériques** ;
 - **infrastructures de recharge pour véhicules électriques**.
- Les collectivités peuvent solliciter **l'offre d'achats mutualisés** du SIPPEREC :
 - Il propose des outils pour faciliter le passage à l'acte de ses adhérents dans 8 domaines ;
 - l'achat mutualisé d'électricité ;
 - une centrale d'achat SIPPnCO pour tous les services liés à l'énergie, au numérique et à la mobilité ;
 - un groupement de commandes dédié à l'achat d'électricité.

Les instances SIPPEREC au plus près des réalités des territoires

Le SIPPEREC est administré par **117 délégués titulaires** et autant de suppléants désignés par les collectivités adhérentes et issus de leur assemblée délibérante. Ces élus composent le Comité syndical, l'instance qui délibère sur les décisions engageant l'avenir du SIPPEREC et qui fixe ses orientations, dont la mise en œuvre est pilotée par les équipes du SIPPEREC – une centaine d'agents – et son Directeur général. **Le Comité syndical, qui se réunit quatre fois par an**, délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat. Les décisions sont prises dans un esprit de consensus, par-delà les clivages partisans, dans le respect des approches de chaque collectivité et de la défense de l'intérêt général. Un Bureau, qui se réunit une fois par mois, prépare les affaires qui sont soumises au Comité.

Témoignage

« Le SIPPEREC est au cœur des mutations territoriales en Île-de-France sur les questions de transitions énergétiques, écologiques, numériques. Nous sommes au cœur de ces défis de ce monde d'après. »

Philippe Rio,
1^{er} Vice-président,
Maire de Grigny

Quelques enjeux

La hausse du prix de l'énergie

Dans un contexte où l'espoir de sortir de la crise du Covid est grand, une autre crise inquiète les consommateurs : celle de l'énergie. En effet, le marché de l'électricité subit une hausse ininterrompue du prix depuis le début de l'année 2021. Le Gouvernement avait instauré, en 2010, l'ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique) afin que tous les usagers puissent bénéficier du nucléaire historique. Or, l'accès à cet ARENH limité à 100 TWh ne correspond plus aux parts de marché gagnées par les fournisseurs dits alternatifs. Ce plafond conduit à augmenter, de manière artificielle, les prix de l'électricité pour tous.

Dans ce contexte, en tant que coordonnateur d'un groupement de commandes qui compte à ce jour 490 collectivités et établissements publics pour un total de 48 566 sites et une consommation annuelle supérieure à 2 TWh, le SIPPEREC a interpellé le Gouvernement sur la régulation du nucléaire, en appelant à relever le plafond de l'ARENH à 150 TWh.

L'accès de tous au Très Haut Débit (THD)

Aujourd'hui, la forte demande en Très Haut Débit, entraîne de nombreux échecs de raccordement, dégradations, déconnexions fréquentes d'abonnés... Les difficultés persistantes subies depuis des mois par les réseaux fibres gênent un accès au Très Haut Débit déplorable pour une partie de la population francilienne. Tout ceci n'est plus acceptable.

Le SIPPEREC a alerté l'ARCEP, avec les Communautés d'agglomération Cœur d'Essonne et Paris-Saclay, sur les méfaits du mode STOC et l'urgence à agir pour obliger les opérateurs à s'engager sur la qualification de leurs sous-traitants et la traçabilité des interventions.



Ressources financières du SIPPEREC

Les ressources financières du Syndicat se sont élevées, en 2021, à près de 236 millions €. Elles proviennent essentiellement de flux financiers perçus et contrôlés par le SIPPEREC, avant de les reverser à ses adhérents, en particulier :

- la taxe communale sur la consommation finale d'électricité;
- les redevances d'occupation du domaine public pour les réseaux de distribution publique d'électricité, les réseaux de communication Très Haut Débit et les réseaux de chaleur à base de géothermie;
- les subventions allouées à la transition énergétique comme la rénovation des bâtiments ou les passages au LED de l'éclairage public;
- la valorisation des certificats d'économie d'énergie des travaux réalisés sur le patrimoine des adhérents.

Par ailleurs, le SIPPEREC perçoit les recettes associées à ses nombreux contrats de délégation de service public qui lui permettent de :

- financer ses frais internes;
- verser à ses collectivités adhérentes des participations pour leurs actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la transition énergétique.

Les cotisations des adhérents aux services d'achat du SIPPEREC permettent de financer la passation de plusieurs centaines de marchés, afin de faire bénéficier les adhérents de la qualité d'une expertise de haut niveau et de la force d'un grand compte.

À cela s'ajoute le budget annexe relatif au réseau de chaleur géothermale Gényo, déployé sur le territoire des communes de Bobigny et Drancy. Les travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage direct par le SIPPEREC se sont élevés, en 2021, à plus de 21 millions d'euros, portant ainsi le montant total d'investissements réalisés, depuis le lancement du projet en 2019, à 68 millions d'euros. Cette année marque également l'entrée en phase d'exploitation du réseau.

— Groupe SIPPEREC

— SIPPEREC

Arnaud Brunel

Directeur général

Développement
et perspectives

Grégoire Fourcade
Directeur général adjoint

Finances
et concession
électricité

Thomas Basset
Directeur général adjoint

Secrétariat
des instances

Virginie Hébert
Directrice

Transition
énergétique

Marion Lettry
Directrice

Transition
numérique

Vincent Fouchard
Directeur

Finances

Sylvie Dusart
Directrice

Enfouissement
des réseaux

Mathieu Caharel
Directeur

— Sociétés

SEM SIPEnR

Arnaud Brunel
Directeur

Delphine Bertsch
Directrice déléguée

SPL SEER

Martine Flamant
Directrice

Moyens et ressources

Arnaud Wauquier
Directeur général adjoint

Ressources
humaines

Isabelle Brun
Directrice

Affaires
juridiques

Fanny Beck
Directrice

Commande
publique

Romuald Le Quilliec
Directeur

Communication

Émilie Pitard
Directrice

SPL UniGéo

Inès Gelu
Directrice générale

Régie Généo

Rémy Houret
Directeur

Membres du Bureau



Jacques J.-P. Martin
Président du SIPPAREC,
Maire de Nogent-sur-Marne

Vice-présidents



Philippe RIO
Maire de Grigny,
1^{er} Vice-président



Florence CROCHETON-BOYER
1^{er} Adjointe au maire
de Saint-Mandé,
2^e Vice-présidente



Samuel BESNARD
Adjoint au maire
de Cachan,
3^e Vice-président



Marie-Pierre LIMOGÉ
1^{er} Adjointe au maire
de Courbevoie,
4^e Vice-présidente



Rodéric AARSSE
Adjoint au maire
de Malakoff,
5^e Vice-président



Sophie RIGAULT
Maire de Saint-Michel-
sur-Orge,
6^e Vice-présidente



Fatah AGGOUNE
1^{er} Adjoint au maire
de Gentilly,
7^e Vice-président



Frédéric SITBON
Adjoint au maire
d'Asnières-sur-Seine,
8^e Vice-président



Serge FRANCESCHI
Adjoint au maire
d'Alfortville,
9^e Vice-président



Joëlle CECCALDI-
RAYNAUD
Maire de Puteaux,
10^e Vice-présidente



Gilles GAUCHE-CAZALIS
Adjoint au maire
de Nanterre,
11^e Vice-président



Anthony MANGIN
1^{er} Adjoint au maire
de Drancy,
12^e Vice-président



Mathieu DEFREL
Adjoint au maire
de Stains,
13^e Vice-président



Thierry BARNOYER
1^{er} Adjoint au maire
de Maisons-Alfort,
14^e Vice-président



Jean-Pierre RIOTTON
Conseiller municipal
délégué de Sceaux
15^e Vice-président

Membres du Bureau



Oben AYYILDIZ
Conseiller municipal
d'Épinay-sur-Seine



Boris DEROOSE
Conseiller municipal
délégué de Saint-Denis



Jean-Baptiste BARFETY
Adjoint au maire
de Gonesse



Rachida KABBOURI
Conseillère municipale
de Vitry-sur-Seine



Arnaud LETELLIER-
DESNouvRIES
Adjoint au maire
de Bonneuil-sur-Marne



Ling LENZI
Adjointe au maire
d'Aubervilliers



Jean-Pierre CHAFFAUD
Président de Sud-Eleg

Groupe SIPPAREC



Florence
CROCHETON-BOYER
Présidente
de la SEM SIPeNR



Jean-Marie VILAIN
Président de la SEER



Anthony MANGIN
Président de Génयो

II ÉLECTRICITÉ

Compétence historique et premier levier de mutualisation, l'électricité fait partie intégrante du cœur de mission du SIPPAREC. Autorité concédante, le Syndicat contrôle la qualité de distribution et fourniture de l'électricité. Il veille également au bon niveau d'investissement sur le réseau, pour le compte des collectivités qu'il représente. Directement lié au contrat de concession, le fonds de partenariat finance les mesures en faveur de la transition énergétique.

1^{re}

concession électricité de France

1,9

million de points de livraison d'électricité

84

collectivités représentées, défendues et parties prenantes sur les enjeux d'électricité

+ de 10,6

millions d'euros pour soutenir les actions en faveur de la transition énergétique en 2021

5 %

de la consommation électrique française

La loi de 1906 a créé le régime des concessions et a placé la distribution publique d'électricité sous la responsabilité des collectivités locales qui se sont souvent regroupées en syndicats intercommunaux, comme le SIPPEREC pour la gérer. Pour le compte des collectivités qu'il représente, le SIPPEREC a donc pour mission de contrôler le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité géré par EDF/Enedis, dans le but de garantir un service public de qualité.

Dans l'exercice des missions que lui ont confié les collectivités territoriales, le SIPPEREC a deux préoccupations essentielles :

- **le prix de l'électricité** payé par le consommateur final ;
- **la qualité du service** qui a tendance à se détériorer depuis plusieurs années, notamment avec l'allongement des temps de coupure et des délais de raccordement.

Par ailleurs, le Syndicat assure également la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux, gère le contrôle ainsi que la perception de la taxe locale pour l'électricité.

Enfin, un fonds de partenariat négocié dans le cadre du contrat de concession met à disposition des collectivités des ressources financières exceptionnelles pour les projets en faveur de la transition énergétique.





Vigilance et exigence de la commission électricité

La nouvelle gouvernance mise en place en septembre 2020 a décidé de créer une commission électricité. Cette commission est chargée d'étudier et de préparer les décisions du Comité syndical.

Elle est coprésidée par Rachida KABBOURI (Vitry-sur-Seine) et Jean-Pierre RIOTTON (Sceaux). En sont membres : Daouda KEITA (Bagnole), Samuel BESNARD (Cachan), Dominique GAULON (Dugny), Despina BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), Loïc DAMIANI (Fontenay-sous-Bois), Rachid MAIZA (La Courneuve), Séverine DELBOSQ (L'Île-Saint-Denis), Thierry BARNOYER (Maisons-Alfort), Pierre AUBRY (Neuilly-sur-Seine), Baptiste GERBIER (Noisy-le-Sec), Patrick LEROY (Rungis), Jean-Pierre CHAFFAUD (Sud-Eleg), Claude LESEUR (Valenton).

– À savoir
En 2016, le SIPPAREC et Enedis ont signé un accord de méthode qui organise la remontée d'informations au Syndicat lors des incidents touchant les postes sources ou le réseau concédé et entraînant des coupures équivalentes à plus de 100 000 clients par minute.

En première ligne face à la hausse des prix de l'énergie

Le SIPPEREC est depuis longtemps attentif à l'évolution des prix de l'électricité. Il est en effet autorité concédante de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés pour 1,2 million d'usagers, et acheteur de plus de 2 TWh pour plus de 500 adhérents.

Une hausse des prix sans précédent

L'année 2021 a été marquée par une hausse du prix du gaz et de l'électricité sans précédent qui s'est amplifiée, sous l'effet conjugué de divers événements parmi lesquels : l'augmentation du prix de la tonne de CO₂, un déséquilibre offre/demande, un taux de stockage du gaz faible, ou encore un contexte géopolitique incertain.

Afin de limiter la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement a mis en œuvre en 2021 un bouclier tarifaire qui comprend trois mesures principales :

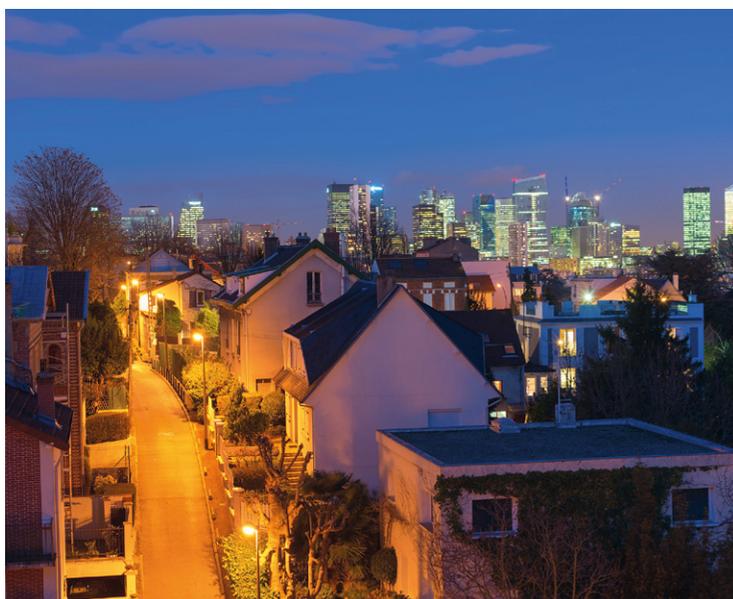
- une réduction de la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) ;
- une augmentation de 20 TWh du plafond de l'ARENH pour l'année 2022 à un prix de 46,2€/MWh ;
- un chèque énergie d'un montant de 100 € distribué aux ménages les plus précaires.

Le SIPPEREC a salué ces mesures d'urgence qui sont les bienvenues mais qui ne résolvent pas les problèmes structurels de la politique énergétique française.



Tout d'abord, car ce dispositif touche principalement les usagers qui souscrivent aux tarifs réglementés de vente, alors que les collectivités n'y ont plus accès depuis le 1^{er} janvier 2021. Mais aussi, parce que cette mesure ne permet pas de donner de visibilité au-delà de 2022.

Le SIPPEREC a renouvelé son appel au Gouvernement sur la régulation du nucléaire en appelant à relever le plafond de l'ARENH (Accès Régulé au Nucléaire Historique) à 150 TWh, afin que l'investissement de la nation dans le nucléaire puisse profiter à tous, particuliers comme collectivités.



Par ailleurs, le SIPPEREC étant un des principaux acheteurs d'électricité en France (490 adhérents au groupement de commandes d'électricité), il constitue un solide allié des collectivités. L'expertise et les volumes achetés par le SIPPEREC ont permis aux collectivités d'obtenir les meilleurs prix dans un contexte particulier des prix de gros du marché de l'électricité en très forte hausse.

En somme, cette situation souligne la nécessité pour les collectivités de développer à l'échelle locale une politique énergétique indépendante des énergies fossiles. **Depuis maintenant plus d'une décennie, le SIPPEREC agit dans ce sens avec ses collectivités adhérentes et développe le solaire photovoltaïque ainsi que de multiples réseaux de chaleur de géothermie qui permettent, in fine, aux usagers d'accéder à une énergie renouvelable avec des prix maîtrisés.**



Les coupures d'électricité surveillées de près

Dans sa qualité d'organisateur du service public de l'électricité pour le compte des collectivités, le SIPPEREC contrôle les missions exécutées par le concessionnaire, afin de prévenir et limiter les incidents et coupures en nombre et en temps et ainsi protéger le consommateur final.

Des incidents en hausse

En 2016, le SIPPEREC et Enedis ont signé un accord de méthode qui organise la remontée d'informations au Syndicat lors des incidents touchant les postes sources ou le réseau concédé et entraînant des coupures équivalentes à plus de 100 000 clients par minute.

Ainsi, plus de 71 incidents de ce type ont été notifiés par le concessionnaire au SIPPEREC au cours de l'année 2021. Si 95 % des incidents de grande ampleur sont signalés au SIPPEREC, seulement 53 % des incidents sont signalés dans le délai de 24 heures contractuellement prévu et 70 % des rapports dans le délai de deux mois.

Pour ce qui concerne la qualité et l'exhaustivité des informations communiquées par le concessionnaire, il est notable que le gestionnaire fournit des efforts pour contextualiser son intervention, cependant le contenu des informations partagées dans les rapports reste à affiner. Le SIPPEREC est parfois amené à faire des hypothèses sur la cause des incidents, la chronologie de la reprise des usagers ainsi que les mesures correctrices d'Enedis.

Enfin, sur l'exercice 2021, le gestionnaire du réseau annonce un critère B toutes causes confondues de 45,5 minutes sur le territoire du SIPPEREC soit **9,5 minutes de plus que l'exercice précédent (36 minutes en 2020 comme en 2019)**. Cette augmentation est venue accentuer la tendance déjà haussière du critère B sur les vingt dernières années, à hauteur de 1,3 minute par an.

Ce constat pose la question de la pertinence des choix d'investissements du concessionnaire.

71

incidents de coupure de l'ordre de 100 000 clients/minute en 2021

46

minutes, c'est le temps moyen de coupure d'un usager en 2021, contre un objectif contractuel d'Enedis de 25 minutes d'ici fin 2029

Enfouissement : une avancée constante

L'enfouissement des câbles de réseaux aériens recouvre un enjeu de sécurité et de renouvellement des réseaux vétustes. Il améliore la qualité de distribution, car les réseaux souterrains résistent aux intempéries les plus fréquentes (vents, tempêtes...). Il permet d'améliorer le cadre de vie des habitants, en libérant la place au sol sur les trottoirs et en réduisant la pollution visuelle.

Une prise en charge intégrale pour les réseaux électriques basse tension

Le SIPPAREC accompagne les collectivités dans leurs projets d'enfouissement :

- Il réalise et finance la totalité des études et travaux pour l'enfouissement des réseaux électriques et propose à la collectivité un programme pluriannuel de travaux.
- Il réalise l'enfouissement des autres réseaux (éclairage public, télécommunications, etc.) mutualisés avec l'enfouissement des réseaux, avec une prise en charge financière des collectivités.

Depuis 2011, plus de 700 km de réseaux de distribution électrique ont été enfouis, dont la totalité du réseau sur toiture. L'enjeu est de poursuivre ce chantier pour les 360 km de réseaux aériens basse tension restants, une infrastructure fragile, soumise aux intempéries et qui encombre l'espace public.

Les linéaires de réseaux restants sont variables selon les collectivités, mais le SIPPAREC et les Villes travaillent conjointement pour tendre vers la réalisation de l'enfouissement de l'ensemble des réseaux d'ici 2029.

Durant l'année 2021, le SIPPAREC a lancé **40 km** d'enfouissement en étude, **30 km** en travaux. Il a également finalisé **29,5 km** de travaux d'enfouissement.



2029 :

objectif «zéro fil aérien»
sur le territoire de la concession

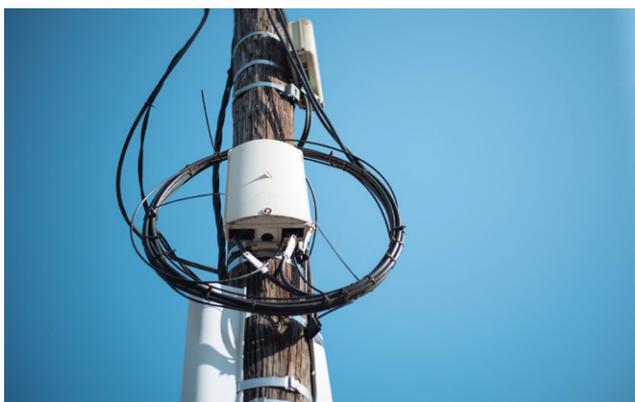
Raccordements : un enjeu financier important pour les collectivités urbaines

Depuis 2009, le SIPPEREC propose aux collectivités compétentes en matière d'urbanisme de les assister dans l'instruction des propositions techniques et financières émises par Enedis, afin de vérifier si elles doivent s'acquitter d'une contribution financière.

Une vigilance source d'économies importantes

En 2021, le SIPPEREC a étudié 96 dossiers de raccordement. **Les analyses démontrent que, dans la très grande majorité des cas, les demandes de contributions reçues par les collectivités ne sont pas légitimes.** En effet, dans une zone fortement urbanisée comme le territoire du SIPPEREC, le renforcement de réseau est le cas le plus fréquent, il est pourtant souvent traité par Enedis comme de l'extension.

Le sujet est d'ampleur car les contributions financières apportées par des tiers à Enedis pour les raccordements électriques sur le réseau public représentent **un enjeu financier fort, à l'échelle du SIPPEREC, estimé entre 10 et 15 M€/an.**



Une expertise reconnue auprès des aménageurs

Compte tenu de l'ancienneté de son activité et de ses retours d'expériences, **le SIPPEREC s'est rapproché de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), dans le cadre d'un groupe de travail national sur la thématique des raccordements électriques,** pour faire des propositions afin de compléter et préciser les dispositions réglementaires existantes et pour s'assurer que les collectivités en charge de l'urbanisme ne puissent être appelées à contribution financière que dans les cas d'extension de réseau et non de renforcement, conformément aux dispositions légales.

Les conclusions tirées par la DGEC pourraient amener à des modifications notables des dispositions législatives existantes.

À noter, le SIPPEREC apporte également son expertise sur l'évolution des réseaux de distribution aux aménageurs qui le souhaitent.

Dans
90 %
des cas, Enedis
appelle à tort
une contribution
auprès des villes

Un délai moyen de
5 mois
pour les
raccordements
électriques

Un fonds de partenariat essentiel pour la relance

Le fonds de partenariat est une particularité du contrat « historique » de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente conclu entre Enedis et EDF pour 83 communes de la petite couronne parisienne. Sans évolution contractuelle avec Enedis/EDF, les communes de Villiers-sur-Marne ou adhérentes au Syndicat Sud-Eleg, bien qu'adhérentes à la compétence électricité du SIPPEREC, ne peuvent bénéficier de ce dispositif.

La dotation 2021 du fonds de partenariat était de + de 11 millions d'euros et a été consommée :

- plus de 5 millions d'euros au titre de l'enfouissement du réseau électrique basse tension en technologie dite « torsadée » sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC (l'enfouissement du réseau basse tension en technologie « fils nus » est réalisé par Enedis sur ses fonds propres) ;
- plus de 5 millions d'euros au titre de l'enveloppe dite de transition énergétique pour des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie (travaux d'éclairage public passage aux LED), de la rénovation énergétique des bâtiments communaux éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE) et de l'achat des véhicules électriques pour atteindre 20 % du parc communal de véhicules et l'installation d'infrastructures de recharge associées.

Afin de favoriser la relance économique, le SIPPEREC a fait le choix d'augmenter considérablement la dotation disponible pour les communes, la portant à 11 M€. **Chaque commune dispose désormais d'une enveloppe allant de 180 K€ à 1,4 M€ pour ses actions en faveur de la transition énergétique.**

Des mesures renforcées contre la précarité énergétique

Par ailleurs, le **Fonds social précarité efficacité énergétique (FSPEE)** offre la possibilité aux CCAS qui le sollicitent d'aider à la lutte contre la précarité énergétique l'aide au paiement des factures d'électricité des abonnés EDF au tarif réglementé bleu (qu'ils soient ou non bénéficiaires du chèque énergie), remboursement des achats des ampoules basse consommation LEDS ou encore réalisation de diagnostic énergétique des logements des clients démunis. **Ce fonds existe depuis plusieurs années, mais exceptionnellement en 2021, pour faire face à l'augmentation de la précarité énergétique**, EDF a accordé de reporter le reliquat de la dotation de 2020 sur l'exercice 2021. Le SIPPEREC se mobilise pour communiquer et sensibiliser les communes adhérentes.

Jusqu'à

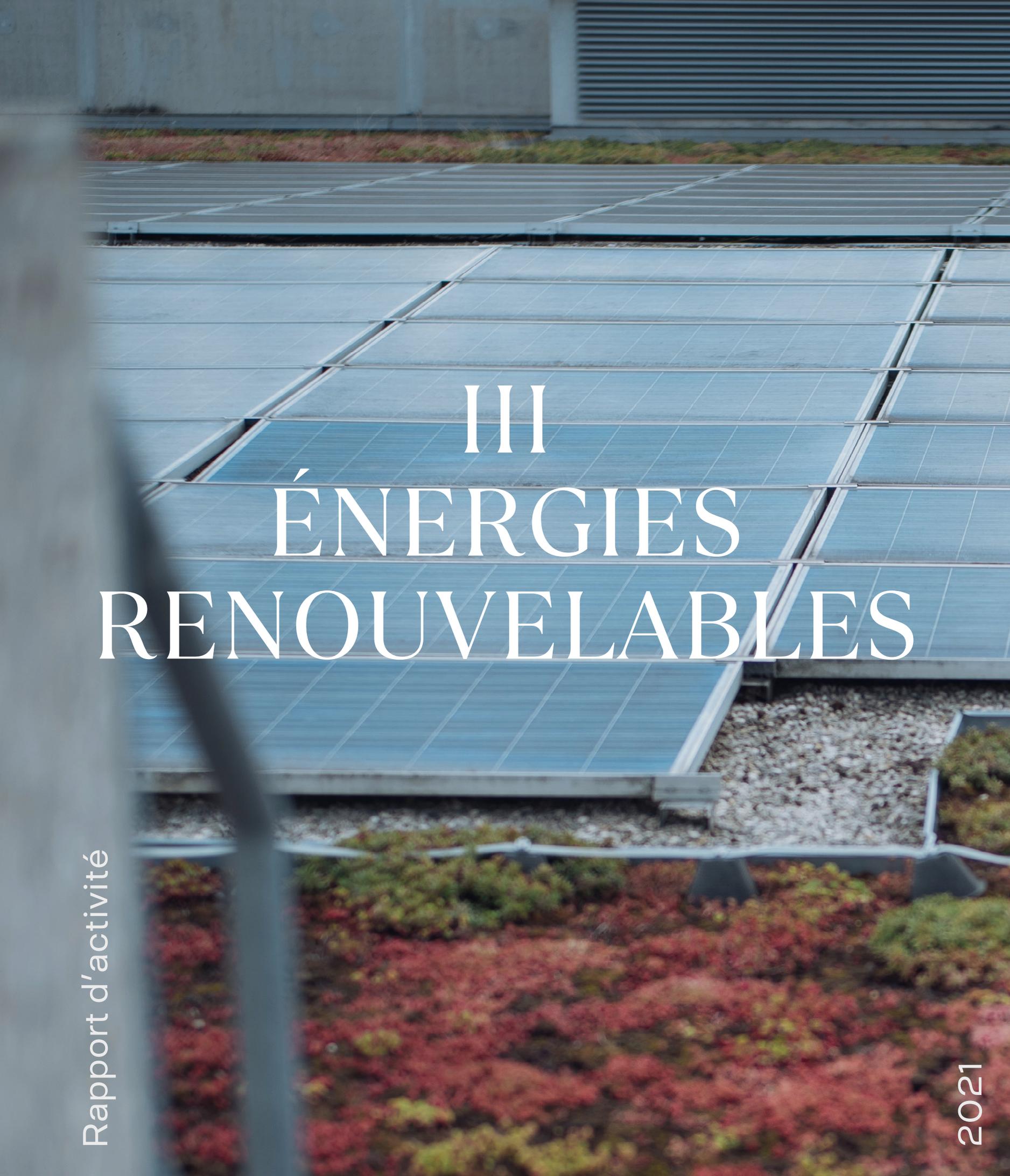
1 400 000 €

d'aides aux communes pour les mesures en faveur de la transition énergétique

Plus de

11 millions

de dotations en 2021



III ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'Île-de-France est une région dépendante de l'énergie produite ailleurs : la densité de la population et la pression foncière ne permettent pas de couvrir l'intégralité des besoins avec la seule production régionale. Une situation qui doit et peut changer, notamment avec les solutions proposées par le SIPPAREC, premier producteur public francilien d'énergies renouvelables.

5

réseaux de géothermie répartis sur 11 communes et

2

projets à l'étude

101

centrales photovoltaïques exploitées dans 50 villes, pour une puissance cumulée de près de 5 MWc

20

grands parcs au sol solaires développés par la SEM SIPÉnR

et

270

toitures solaires

1

centrale de production et de distribution d'hydrogène vert

1

SEM, SIPÉnR

2

SPL, la Société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER) et UniGéo

1

régie, Gényo

L'Île-de-France est une région dépendante de l'énergie produite ailleurs. Une situation qui doit et peut changer, notamment avec les solutions proposées par le SIPPAREC, premier producteur public francilien d'énergies renouvelables. Le SIPPAREC est à l'écoute et aux côtés de ses collectivités adhérentes pour développer une production d'énergies renouvelables adaptée aux caractéristiques des territoires, ainsi qu'aux souhaits et besoins des acteurs locaux.

« Couteau suisse » des énergies renouvelables

Pour mettre en œuvre ses projets, le SIPPAREC adapte ses modes de gestion en fonction du contexte et des besoins des collectivités.

Par exemple concernant la géothermie, sur les six réseaux déjà réalisés ou en cours de réalisation, trois le sont en **délégation de service public** (DSP) attribuée à des opérateurs privés (Dalkia et Engie Solutions), deux réseaux sont en DSP attribuée à une société publique locale (SPL) dont le SIPPAREC et les Villes sont actionnaires, et un réseau est en **maîtrise d'ouvrage directe**.

Par ailleurs, le SIPPAREC a créé en 2014 une société d'économie mixte SIPeNR pour agir sur des patrimoines privés. L'activité de la SEM se développe largement par des sociétés de projets, en y associant systématiquement les citoyens et les collectivités des territoires concernés. **La SEM SIPeNR finance, construit et exploite des projets en Île-de-France mais également dans d'autres régions, toujours en partenariat avec des collectivités.**



Acteur de la transition énergétique

Par ses solutions, ses projets, ses financements en faveur des énergies renouvelables, le **SIPPAREC est pleinement acteur de la transition énergétique** en Île-de-France, en accompagnant les collectivités dans la mise en place de solutions innovantes et génératrices d'une croissance vertueuse et durable.

Activateur d'idées et d'efficacité : la Commission énergies renouvelables

Les statuts du SIPPAREC prévoient la possibilité de créer des commissions de travail thématiques et la nouvelle gouvernance mise en place en septembre 2020 a décidé d'en créer une sur les énergies renouvelables. Cette commission est chargée d'étudier et de préparer les décisions du comité syndical.

Elle est coprésidée par Samuel BESNARD (Cachan) et Marie-Pierre LIMOGES (Courbevoie). En sont membres : Geneviève ÉTIENNE (Le Kremlin-Bicêtre), Oben AYYILDIZ (Épinay-sur-Seine), Rachid MAIZA (La Courneuve), Florence CROCHETON-BOYER (Saint-Mandé), François ÉLIE (Marolles-en-Brie), Rodéric AARSSE (Malakoff), Pierre CRESPI (Clamart), Boris DEROOSE (Saint-Denis), François DARCHY (Versailles), Marie LECLERC-BRUANT (Fresnes), Séverine DELBOSQ (L'Île-Saint-Denis), Mélodie CHALVIN (Châtillon), Jean-Pierre CHAFFAUD (Sud-Eleg), Thierry BARNOYER (Maisons-Alfort), Bertrand VOISINE (Vanves), Nacime AMIMAR (Pantin), Rachida KABBOURI (Vitry-sur-Seine), Paul BENSOUSSAN (Bagneux), Henri PETTENI (Saint-Maur-des-Fossés), Pascal LESSELINGUE (L'Haÿ-les-Roses).

Solaire Photovoltaïque

Le SIPPEREC accompagne les collectivités d'Île-de-France qui souhaitent produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire sur leurs bâtiments publics. Il s'agit d'un accompagnement à la carte pour installer et/ou exploiter des centrales solaires photovoltaïques en fonction des besoins des collectivités et de la configuration des projets et des bâtiments.

Afin de proposer un outil supplémentaire au service de ses collectivités adhérentes, le SIPPEREC propose aux collectivités qui le souhaitent des installations solaires en autoconsommation.

Le SIPPEREC accompagne les collectivités pour réaliser une opération photovoltaïque dans le cadre de la rénovation d'une toiture ou d'un parking, de la phase d'étude à la mise en service.

15

années d'expérience auprès de plus de 60 collectivités

105

centrales photovoltaïques exploitées dans 50 villes

20

grandes centrales photovoltaïques au sol

300

projets en toitures et ombrières réalisés par la SEM SIPEnR 53 MWc en exploitation et 150 MWc environ en développement

– À savoir

Issu de la loi Elan, le Décret tertiaire impose désormais aux collectivités d'améliorer progressivement la performance énergétique de leurs bâtiments de surfaces supérieures à 1000 m², avec des objectifs chiffrés de réduction des consommations de -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2060. En complément des leviers usuels (isolation, sensibilisation et évolution des usages, etc.), les installations photovoltaïques constituent des leviers supplémentaires permettant aux collectivités d'atteindre leurs objectifs, l'électricité solaire consommée directement étant comptabilisée dans les bilans.

Témoignage

« Le SIPPEREC a acquis une forte expertise qui lui permet de proposer une gestion de bout en bout des projets photovoltaïques. Pour les collectivités qui cherchent des acteurs compétents, dans un contexte financier maîtrisé, le SIPPEREC est incontournable. »

Gilles Gauche-Cazalis
Adjoint au Maire de Nanterre,
Vice-président du SIPPEREC

Chaleur renouvelable

L'Île-de-France a besoin d'accroître sa production d'énergies renouvelables et bénéficie pour cela d'un important potentiel de géothermie profonde. Un contexte très favorable sur lequel s'appuie le SIPPEREC pour proposer son expertise aux collectivités. De l'étude d'opportunité à la production, en passant par les financements, le SIPPEREC donne aux collectivités les outils pour décider et mettre en œuvre un réseau de chaleur à base de chaleur renouvelable, et notamment de géothermie profonde.

5

réseaux de chaleur à base de géothermie profonde répartis sur 11 communes

6

nouveaux projets à base de chaleur renouvelable programmés

Témoignage

« Sur la commune d'Arcueil, le réseau fonctionne depuis plusieurs années maintenant. Faire le choix de la géothermie est un bon investissement et dans le contexte actuel s'avère particulièrement judicieux. Mener le projet avec le SIPPEREC est gage de qualité et la garantie que les choses se font en étroite concertation avec les villes. »

Christian Métairie
Maire d'Arcueil

– À savoir

Géothermie et risques sismiques

Les secousses sismiques déclenchées en Alsace lors de l'hiver 2020 avaient une origine humaine et ont engendré des interrogations sur la sûreté des forages géothermiques franciliens. En région parisienne, l'exploitation de la géothermie « basse énergie » se fait à une profondeur comprise entre 1500 et 1700 mètres, dans une couche géologique appelée le Dogger. Cette couche présente des conditions géologiques bien différentes des conditions alsaciennes qui se situent entre 4000 et 5000 mètres de profondeur. Une preuve de la bonne maîtrise des risques géothermiques en Île-de-France : aucun incident depuis plus de 40 ans sur la centaine de forages franciliens.



— À savoir

En 2021, le Fonds chaleur se simplifie. Le Fonds chaleur accompagné des subventions de la Région d'Île-de-France contribuent à accroître le développement des projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire francilien. En 2021, le budget du Fonds chaleur reste stabilisé à 350 millions d'euros, après une progression moyenne de 50 millions d'euros par an depuis 2017. Son mécanisme d'attribution et sa lisibilité sont simplifiés. Le cumul des Certificats d'économies d'énergie (CEE) aux aides du Fonds chaleur est élargi aux projets de raccordement de bâtiments existants à un réseau de chaleur, une nouvelle aide est créée pour les projets inférieurs à 1000 MWh.

Pour le compte des communes qui ont un potentiel sur leur territoire et souhaitent s'engager sur un tel projet, le SIPPAREC conseille, apporte son expertise et porte le montage technique et financier des opérations, la mise en œuvre et le suivi d'exploitation sur la durée du contrat, toujours en lien étroit avec les villes qui lui ont délégué leur compétence.

Les réseaux de chaleur géothermiques du SIPPAREC couvrent en moyenne + de 50% des besoins en chaleur de l'habitat collectif et des équipements publics sur le territoire qu'ils desservent. Ils permettent d'avoir un prix maîtrisé et compétitif de la chaleur sur trente ans, moins soumis aux fluctuations du cours des énergies fossiles car basés sur une énergie locale et renouvelable.

2021 a été l'année de concrétisation du cinquième projet mené par le SIPPAREC et le premier en maîtrise d'ouvrage publique : le réseau Gényo, sur le territoire des communes de Bobigny et Drancy. Les travaux de forage ont duré au total 18 mois, 7j/7 et 24h/24. Quatre puits d'une longueur cumulée de 9500 mètres ont été forés afin de puiser à 1600 mètres de profondeur une eau chaude de 60°C. Ce réseau permet de chauffer l'équivalent de 20 000 logements depuis l'automne 2021, avec à terme un taux d'énergie renouvelable de plus de 65%.

En 2021 a également débuté le travail d'extension du réseau de Grigny-Viry : réseau qui dessert 11 000 équivalents logements depuis 2017 et dont le pilotage public territorial, avec un prix de la chaleur maîtrisé, a fait ses preuves et des émules. Ainsi, avec la réalisation d'un nouveau puits, il est prévu le raccordement de 10 000 nouveaux équivalents logements dont la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, plus grande prison d'Europe.

Enfin, les études sur les villes de Pantin, Le Pré-Saint-Gervais et Les Lilas ont été terminées et la SPL UniGéo sera en charge de réaliser le projet.

Témoignage

« Le SIPPAREC garantit aux collectivités une énergie 100% verte et disponible en continu. C'est ce qui symbolise la force de l'action publique de ce syndicat depuis près de cent ans. »

Marie-Pierre Limoge
4^e Vice-présidente,
1^{re} adjointe au Maire de Courbevoie

Hydrogène bas carbone

L'hydrogène constitue une filière d'avenir pour la Région Île-de-France. Il présente de nombreux intérêts pour développer une économie favorable à l'environnement et pourvoyeuse d'emplois. Cette nouvelle énergie permettrait ainsi de couvrir de nombreux besoins, notamment ceux de la mobilité propre.



Un projet de production locale d'hydrogène bas carbone

Le SIPPAREC, via sa SEM SIPeNR et aux côtés de SUEZ, a créé en 2020 la société « H2 Créteil » pour **construire une centrale de production et de distribution d'hydrogène bas carbone** sur l'unité de valorisation énergétique (UVE) du Syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) à Créteil. Cette première en France sera mise en service en 2024. Cette innovation permettra de fournir une solution énergétique décarbonée sur les territoires de Grand Paris Sud Est Avenir, Paris Est Marne & Bois, Grand-Orly Seine Bièvre, et plus largement de l'Île-de-France.

Ce projet de station hydrogène de Créteil transformera l'électricité produite à partir de la combustion des déchets ménagers en hydrogène, par un procédé d'électrolyse. Produite localement, **cette solution énergétique décarbonée permettra de fournir de l'hydrogène pour des véhicules publics**, tels que les bus, les bennes à ordures ménagères, les véhicules spéciaux pour les collectivités ou encore les véhicules utilitaires et ce, sur un territoire connu pour des mobilités intensives à proximité d'Orly et de l'A86.

L'implantation de cette station, soutenue par l'ADEME et la Région Île-de-France, sur le site du SMITDUVM, s'intègre pleinement dans les politiques locales de transition énergétique et écologique et dans la dynamique de la stratégie nationale hydrogène de la France. Ce dernier prévoit de consacrer 7 milliards d'euros d'ici à 2030, dont 2 milliards d'euros dans le cadre du plan de relance en 2021 et 2022, pour la recherche et le développement d'une filière créatrice d'emplois et bénéfique pour la qualité de l'air et le climat.

— À savoir

Dès 2018 le SIPPAREC avait, aux côtés de l'ADEME, de la Région Île-de-France et de la Ville de Paris, établi des propositions de schémas de déploiement de l'hydrogène sur le territoire francilien. Ces propositions ont été présentées début 2021 à l'ensemble de ses partenaires et sont désormais devenues les références pour les projets franciliens à l'étude.

500 kg/j

d'hydrogène : c'est la capacité minimale de production et de distribution du site prévue pour 2024, qui permettra ainsi de couvrir l'équivalent de la consommation d'une ligne de bus, d'une benne à ordures ménagères et d'un réseau de véhicules utilitaires

Maîtrise de l'énergie

L'énergie la plus vertueuse et celle non consommée. C'est pourquoi depuis plusieurs années le SIPPEREC a développé de nombreux outils en faveur de la maîtrise de l'énergie et sait répondre à l'amplification des enjeux dans ce domaine.

Maîtriser l'énergie dans les bâtiments publics

Faire appel aux solutions du SIPPEREC c'est :

- renforcer la performance énergétique et environnementale du patrimoine des collectivités (bâti et éclairage public) pour lequel la réglementation devient de plus en plus exigeante ;
- réaliser des économies financières importantes afin de compenser la hausse des prix de l'énergie.

Sur le volet de la rénovation énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage, le SIPPEREC propose d'importantes aides financières et services pour soutenir les collectivités dans leurs démarches en faveur de la maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique. Des moyens qui ont été renforcés et multipliés en 2021 pour participer à la relance économique et répondre aux enjeux de la transition énergétique.



Témoignage

« Près de 50 % de l'énergie consommée par les collectivités provient des bâtiments publics. C'est donc un levier important d'économies qu'on ne peut pas se permettre de négliger. »

Samuel Besnard
Vice-président du SIPPEREC,
adjoint au Maire de Cachan

Plus de 1 million d'euros

a été reversé par le SIPPEREC aux Villes qui ont déposé des Certificats d'économie d'énergie (CEE) pour un volume de plus de 125 GWh cumac.

Ainsi, avec le SIPPAREC, les collectivités adhérentes à la compétence électricité peuvent financer :

- des études et des travaux de maîtrise de l'énergie (MDE) éligibles aux CEE sur les bâtiments communaux (taux maximum de financement : 30 %) ;
- l'achat de bornes de recharge ou de véhicules propres (taux maximum de financement : 30 %) ;
- la mise à disposition de données pour accompagner leur transition énergétique (100 %) ;
- des actions d'information, d'animation et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie (taux maximum de financement : 80 %).

Cela se traduit par des aides financières qui vont de 180 000 euros à près de 1,4 million d'euros, selon la population et la superficie de la ville.

Témoignage

« Premier producteur d'énergies renouvelables en Île-de-France, le SIPPAREC joue un rôle majeur pour accélérer la transformation des territoires. »

Florence Crocheton-Boyer
2^e Vice-présidente,
1^{re} Maire-adjointe de Saint-Mandé



— À savoir

Le décret tertiaire demande aux collectivités de réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m². L'objectif est de parvenir à une diminution d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. En effet, le parc tertiaire, s'il ne représente qu'un quart du parc immobilier français, compte pour un tiers des consommations énergétiques, soit plus de 530 TWh toutes énergies confondues. Pour les collectivités, les bâtiments communaux représentent 75 % de leurs dépenses énergétiques. Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre du décret, les villes doivent dorénavant indiquer leurs consommations énergétiques annuelles et leurs évolutions via la plateforme OPERAT.

IV NUMÉRIQUE

Le SIPPEREC accompagne les collectivités dans l'aménagement numérique de leur territoire, à l'heure où la dépendance aux usages numériques se fait plus forte : aujourd'hui, un actif sur deux en Île-de-France est amené à télétravailler de façon pérenne, tandis que la dématérialisation de toutes les procédures se poursuit avec un objectif affiché d'une bascule à 100%. Depuis plus de vingt ans, le Syndicat développe, pour ce faire, un patrimoine de réseaux numériques unique, qu'il continue d'enrichir et faire évoluer pour répondre aux nouveaux besoins des territoires.

20

ans d'expertise
et de développement
d'un patrimoine
numérique unique

Objectif

100 %

de desserte Très Haut Débit
d'ici fin 2022

+ de
4 500 km

de réseaux d'initiative
publique en fibre optique
déployés en Île-de-France

14

contrats de délégation
de service public renouvelés

1

observatoire
du Très Haut Débit

2

réseaux d'initiative publique
FTTH et FTTO destinés
à la desserte du grand public
et des professionnels

610 000

locaux desservis
par le Très Haut Débit

En 2021, les effets prolongés de la crise sanitaire du Covid ont contribué à accélérer la diffusion des usages numériques avec la généralisation du télétravail dans de nombreuses entreprises et collectivités. Corollaire de ce développement rapide des usages numériques rendu nécessaire au sein des foyers et des entreprises par la pandémie et les périodes successives de confinement qu'elle a imposées, de nombreux Français ont opté pour une connexion Très Haut Débit, désormais disponible sur une large partie du territoire. Plus de quatre millions de foyers supplémentaires ont ainsi souscrit à un abonnement à la fibre optique en 2021. Cette accélération de la transition numérique conforte ainsi l'action du SIPPEREC qui œuvre depuis plus de vingt ans pour faciliter l'accès de tous au Très Haut Débit, grâce au développement de réseaux numériques performants au service des entreprises, des administrations et des citoyens.





Veiller à garantir une couverture complète du territoire en Très Haut Débit

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit (PFTHD), le Gouvernement, les collectivités et les opérateurs privés se sont engagés à rendre l'ensemble du territoire national éligible au Très Haut Débit d'ici fin 2022 et tous les foyers français à la fibre optique d'ici 2025. Fin 2021, force est de constater que cet objectif nécessite encore une mobilisation forte des opérateurs privés qui ont la charge du déploiement des réseaux de fibre à l'abonné pour le grand public (FTTH) sur une grande partie des communes du SIPPAREC. Sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris, 4148 000 locaux étaient rendus raccordables en FTTH au quatrième trimestre 2021, soit un taux de couverture de 93,1% à un an de l'échéance fixée par le PFTHD. La complétude des déploiements et la densification des réseaux existants afin de pouvoir y raccorder les nouvelles constructions vont donc constituer un enjeu essentiel sur la prochaine période pour qu'aucun foyer ni aucune entreprise ne restent durablement à l'écart du Très Haut Débit.

Des réseaux complémentaires au service de la transition numérique et énergétique

Le SIPPAREC est le seul syndicat francilien à proposer un aussi large panel de compétences à ses adhérents : **électricité, énergies renouvelables, numérique et infrastructures de charge pour véhicules électriques**. Ces multiples compétences se combinent et recouvrent des usages et des services devenus essentiels dans la vie quotidienne des habitants. Elles concernent des réseaux structurants, fortement interconnectés les uns aux autres : la transition énergétique est rendue possible et accélérée par la transition numérique, autant qu'elle l'accompagne ; l'une ne peut réussir sans l'autre. L'énergie et le numérique doivent ainsi s'alimenter mutuellement pour contribuer à l'évolution vers des « territoires intelligents et durables » au service des habitants. Le Syndicat est donc idéalement positionné pour aborder les enjeux en faveur de la convergence des réseaux et s'inscrire dans une dynamique de territoire intelligent, de manière coordonnée, évolutive et en maîtrisant les coûts.

Activateur d'idées et d'efficacité : la commission numérique

Une commission « Numérique » a été créée pour étudier les questions relatives aux réseaux et services numériques et aux communications électroniques et notamment les relations avec les concessionnaires Irisé, Sequantic Telecom, Tutor Europ'Essonne et SFR Fibre.

Elle est coprésidée par Frédéric SITBON (Asnières-sur-Seine) et Boris DEROOSE (Saint-Denis). En sont également membres : Nadir SLIFI (Argenteuil), Ling LENZI (Aubervilliers), Ernst COULANGES (Villetaneuse), Patrick DONATH (Bourg-la-Reine), Sophie RIGAULT (Saint-Michel-sur-Orge), Marc LECUYER (Villeneuve-Saint-Georges), Mathieu DEFREL (Stains), Didier RASTOCLE (Pierrefitte-sur-Seine), Cyrille GRANDCLEMENT (Issy-les-Moulineaux), Serge FRANCESCHI (Alfortville), Hélène PECCOLO (Arcueil), Amirouche LAIDI (Suresnes), Gilles GAUCHE-CAZALIS (Nanterre), Henri PETTENI (Saint-Maur-des-Fossés), Claude LESEUR (Valenton), Clément CHASSAIN (Livry-Gargan) et Anthony MANGIN (Drancy).

Infrastructures Très Haut Débit

Dans le cadre de sa compétence en matière de «réseaux de communication électronique et services de communication audiovisuelle», le SIPPEREC est chargé d'établir, d'exploiter et de mettre à disposition pour le compte de ses adhérents des réseaux et infrastructures de communication électronique destinés à équiper leur territoire.

Ces réseaux mis en œuvre dans le cadre de **délégations de service public** et, pour la plupart, **sans participation financière des collectivités**, sont conçus comme complémentaires à ceux déployés par les opérateurs privés. Développés depuis plus de vingt ans, uniques par leur importance, ils contribuent fortement à l'aménagement numérique du territoire francilien en apportant des solutions Très Haut Débit adaptées aux besoins des entreprises, des collectivités et du grand public.

Ces réseaux utilisent des technologies différentes (réseaux câblés, réseaux de fibre à l'abonné...), mais ont tous en commun d'être **constitués de fibre optique et sont donc évolutifs si les investissements nécessaires sont engagés pour leur modernisation**. C'est tout l'enjeu de la gestion et du renouvellement des contrats de délégation de service public en cours ou à venir : le SIPPEREC s'emploie à ce que ces renouvellements constituent une opportunité pour moderniser ces réseaux et faire évoluer l'offre de services afin de pouvoir répondre aux besoins nouveaux qui se font jour sur le territoire des adhérents.



4

millions d'habitants couverts par les **4500 km** de fibre optique déployée pour l'ensemble de ces réseaux publics Très Haut Débit

600 000

prises raccordables en Très Haut Débit

45

collectivités ainsi desservies

Réseaux câblés plaques Sud et Nord et autres réseaux câblés transférés

Avec plus de 537 000 prises câblées raccordables et plus de 200 000 foyers abonnés à des services individuels ou collectifs, ces réseaux constituent un maillon essentiel pour l'aménagement numérique des 45 collectivités qu'ils desservent. Ils permettent notamment de **garantir à court et moyen terme la continuité des services Très Haut Débit délivrés à toutes les catégories d'usagers** sur les territoires où les réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH, en anglais Fiber To The Home) ne sont pas encore totalement déployés.

Le renouvellement des quatorze contrats pour ces réseaux câblés que le Syndicat a engagés (effectif depuis 2020 pour la plaque Sud et prévu d'ici 2023 pour la plaque Nord et les autres réseaux câblés transférés du Val-de-Marne) fournit l'occasion d'interroger le rôle de ces réseaux publics Très Haut Débit et de démontrer qu'**investir dans leur modernisation peut constituer un levier utile pour l'aménagement numérique des territoires, en complément de l'offre de services des autres réseaux de fibre à l'abonné déployés actuellement par les opérateurs privés.**

Réseaux Sequantic et Europ'Essonne

Le SIPPEREC a initié, entre 2008 et 2011, **le déploiement de ces deux réseaux d'initiative publique FTTH et FTTO** afin de pallier les défaillances et retards des opérateurs privés sur ces territoires et d'apporter des solutions de desserte Très Haut Débit à destination du grand public et des utilisateurs professionnels (entreprises, sites publics). Les deux réseaux publics FTTH desservent aujourd'hui un ensemble de plus de 60 000 foyers sur les territoires des deux communautés d'agglomération de Paris-Saclay et Cœur d'Essonne Agglomération. Le réseau Sequantic dessert également l'ensemble des sites professionnels avec des offres de fibre à débit garanti (FTTO), soit un parc de plus de 33 000 entreprises et établissements publics. Les deux réseaux sont déployés et exploités dans le cadre de deux délégations de service public désormais confiés aux filiales du groupe Altitude Infra.

L'année 2021 a en effet été marquée par l'acquisition par le groupe Altitude Infra d'une partie des actifs et réseaux de l'ancienne société Covage que le groupe SFR/Altice avait rachetés fin 2019, mais que la Commission européenne a finalement contraint à céder pour des raisons de concurrence.

Les derniers travaux de réingénierie entrepris sur les deux réseaux FTTH, afin de permettre l'arrivée des grands opérateurs commerciaux nationaux, ont été achevés en 2021 mais leur exploitation est depuis fortement perturbée en raison des dysfonctionnements et dégradations générés par les opérations de raccordement des abonnés confiées aux sous-traitants des opérateurs commerciaux dans le cadre du mode STOC.



Réseau IRISÉ

IRISÉ est un réseau d'initiative publique initié en 2001 par le SIPPEREC, qui a confié à la société IRISÉ, filiale du groupe SFR/ALTICE, la mission de développer et d'exploiter une infrastructure en Très Haut Débit au service des opérateurs et des collectivités.

Grâce au réseau IRISÉ, les 84 collectivités desservies peuvent ainsi développer des projets structurants et pérennes :

- **437 grands comptes entreprises déjà raccordés**
- **Réseau neutre et ouvert à tous les opérateurs**
- **Plus de 400 projets lancés par des collectivités**

Le réseau Irisé propose des services de location de fibre optique noire (FON) ou de fibre optique activée (Lan to Lan) à destination des opérateurs commerciaux, des entreprises ou des collectivités qui peuvent recourir à ces fibres pour interconnecter leurs bâtiments et constituer leurs réseaux en propre, dans le cadre de Groupes fermés d'utilisateurs (GFU).

Au cours de l'année 2021, les travaux d'extension du réseau visant à **créer 300 nouveaux points d'interconnexion** au plus près des besoins des entreprises et des sites publics se sont poursuivis, avec la pose de 113 km de câble optique supplémentaires, portant ainsi le linéaire total de l'infrastructure à 1330 km.

– À savoir

Agir pour améliorer et garantir la qualité des raccordements

La montée en charge rapide de la commercialisation sur les réseaux FTTH s'accompagne de dysfonctionnements et de problèmes de plus en plus fréquents sur la qualité des raccordements des abonnés, qui empêchent une partie de la population de pouvoir accéder au Très Haut Débit dans de bonnes conditions.

Le mode de mutualisation des raccordements, désigné sous le terme de « mode STOC », imposé par les grands opérateurs nationaux sur les réseaux de fibre privés et publics, confie l'opération de raccordement final de l'abonné à l'opérateur commercial, qui délègue souvent ces travaux à une « cascade » de sous-traitants insuffisamment formés et contrôlés pour effectuer ces opérations dans de bonnes conditions.

Malgré les nombreuses alertes des collectivités auprès de l'ARCEP, les problèmes sont aujourd'hui loin d'être résolus et le Médiateur des communications électroniques constate ainsi que les réseaux FTTH se classent en 2021, pour la première fois, en seconde position des litiges et recours ouverts, juste derrière les réseaux mobiles.

Ces difficultés continuent notamment de pénaliser de nombreux foyers sur le territoire des communes desservies par les réseaux Sequantic et Europ'Essonne, sur lesquels le nombre de raccordements a très fortement augmenté depuis l'arrivée commerciale des grands opérateurs à l'automne 2020. En vue de remédier à ces difficultés, le SIPPAREC, en accord avec les élus des deux communautés d'agglomération Cœur d'Essonne et Paris-Saclay, a demandé à l'ARCEP qu'un nouveau mode opératoire puisse être expérimenté sur les deux territoires.

Témoignage

« La fibre est un facteur d'équité sociale, la fracture numérique pouvant être synonyme de tant d'autres fractures. Pour obtenir une couverture intégrale du territoire régional d'Île-de-France en Très Haut Débit, le SIPPEREC est un acteur majeur depuis plus de vingt ans. Nous gérons 17 contrats de délégation de service public, ce qui représente environ 600 000 foyers franciliens. »

Sophie RIGAULT
Vice-présidente du SIPPEREC,
Maire de Saint-Michel-sur-Orge

L'Observatoire du Très Haut Débit

Afin de répondre à l'objectif du Schéma métropolitain d'aménagement numérique de bâtir une métropole connectée, capable d'assurer un accès universel aux infrastructures numériques, le SIPPEREC en partenariat avec la Métropole du Grand Paris, a mis en ligne, depuis 2017, l'Observatoire métropolitain du Très Haut Débit.

Cet outil permet d'accéder à des cartes dynamiques qui fournissent des informations précises et actualisées sur l'évolution du déploiement du Très Haut Débit et de mesurer ainsi chaque trimestre le chemin restant à parcourir pour garantir une couverture complète et homogène du territoire métropolitain. Il constitue un véritable levier d'action pour les communes et les territoires de la Métropole du Grand Paris.

Disposer d'infrastructures de communication de qualité et accessibles à tous les métropolitains constitue en effet un prérequis aux développements des nouveaux usages numériques.



Services et usages numériques

Pour faire face aux besoins numériques, le SIPPAREC accompagne les usages et donne les moyens aux collectivités d'assurer leur développement numérique et de garantir un accès équitable aux infrastructures. Aux côtés des réseaux d'initiative publique, c'est une large palette de services qui est proposée et permet aux adhérents de profiter d'un rapport de forces favorable face aux opérateurs, dans un secteur complexe, très évolutif et à fort impact économique.

Accompagner les usages numériques

Premier acteur régional de l'aménagement numérique, le SIPPAREC met également à disposition des adhérents, dans le cadre des bouquets trois à huit de sa centrale d'achat **SIPPnCO**, un ensemble de solutions performantes et diversifiées pour accompagner leurs projets en matière de transition numérique.

Ces solutions permettent à la fois de fournir aux collectivités tous les outils et services nécessaires au bon fonctionnement de leurs réseaux de communication et de leur système d'information, mais également des solutions orientées « usages » pour les aider à développer et mettre en œuvre leur offre de services à destination des citoyens, des usagers et des acteurs économiques et institutionnels conformément à leurs choix de politiques publiques.

Ainsi, les collectivités et établissements publics franciliens peuvent concevoir, développer et exploiter des architectures numériques (informatiques et télécoms) complètes et sécurisées permettant d'équiper tous leurs services, en allant du poste de travail à la fibre en passant par le mobile ou les solutions dédiées à la cybersécurité.

Concernant les usages, selon les choix des collectivités, les solutions proposées permettent :

- le développement de celles dites intelligentes au service de la sécurité et de la sûreté dans tous les espaces des collectivités territoriales ;
- la mise en œuvre des politiques éducatives et culturelles tant par l'équipement individuel que celui des lieux (écoles, médiathèques...);
- de répondre aux enjeux de proximité et de qualité de service ; les collectivités peuvent mettre en œuvre des solutions de Gestion de la relation usagers web (complètes) ou mobile (plus légères) ;
- La mise en œuvre du respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de l'utilisation des données personnelles ;
- La connaissance du territoire et la construction de celle-ci grâce aux données géolocalisées, aux systèmes d'information géographique ainsi qu'aux prestations topographique.

Enfin, les solutions permettent d'accompagner les collectivités dans la réalisation des travaux sur la voirie, grâce aux prestations dédiées à la mise en œuvre de la réglementation relative à l'exécution de travaux ainsi qu'à la détection d'amiante et de HAP (Hydrocarbure Aromatique Polycyclique) dans les enrobés

Ces solutions peuvent s'assembler au gré des politiques publiques décidées et mises en œuvre par chaque collectivité comme autant de briques de leur projet de territoire intelligent au service de leurs usagers.

L'accès au Très Haut Débit plébiscité par les Français

Au 31 décembre 2021, sur un total de 31,5 millions d'accès Internet fixe en France, 14,5 millions d'accès sont à Très Haut Débit (soit 58 %, en progression de dix points en un an).

L'essentiel de ces accès Très Haut Débit sont constitués d'abonnement à la fibre FTTH (79 %).

En matière de téléphonie mobile, 80 millions de cartes SIM étaient en service fin 2021 en France, essentiellement sur les réseaux 4G (à 82 %). Seulement trois millions d'utilisateurs (soit 4 %) sont actifs sur les réseaux 5 G.

Les utilisateurs actifs sur les réseaux mobiles consomment toujours plus de données : en 2021, ils ont consommé en moyenne 12 Go de données, en progression d'environ 1 Go par rapport à 2020.

Réduire l'empreinte carbone du secteur numérique

La loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN) du 15 novembre 2021 a pour objectif de faire converger transition numérique et transition écologique. Elle vise pour cela à responsabiliser l'ensemble des acteurs du numérique : consommateurs, professionnels du secteur et acteurs publics.

Le secteur du numérique était responsable de 2,5 % des émissions de gaz à effet de serre en France, en 2019, mais son impact environnemental augmente et pourrait atteindre 7 % d'ici 2040, si rien n'est fait pour mettre en place une véritable politique de sobriété numérique.

Œuvrer à la prise de conscience de l'impact environnemental du numérique, limiter le renouvellement des équipements et terminaux, responsables de 70 % de l'empreinte numérique en France, favoriser le réemploi et le recyclage, promouvoir des réseaux et data centers moins énergivores... De nombreuses dispositions de cette nouvelle loi concernent les collectivités territoriales

Les communes de plus de 50 000 habitants devront notamment définir, au plus tard le 1^{er} janvier 2025 « une stratégie numérique responsable qui indique notamment les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures mises en place pour les atteindre ».

65 %

des démarches administratives des concitoyens sont désormais dématérialisées

20 à 30 %

de trafic Internet en plus

Les usages des téléphones mobiles multipliés

par 3

en 2021

+ 250 %

de cyberattaques en 2021

la
borne
bleue

V MOBILITÉ PROPRE

Le SIPPAREC se positionne comme le partenaire privilégié des collectivités pour la mobilité propre. Au regard de l'enjeu de développement de la mobilité électrique sur le territoire francilien, le Syndicat s'engage depuis 2017 pour le développement d'une offre de mobilité et de recharge sur le domaine privé et, plus récemment, sur le domaine public. Avec «la borne bleue», l'objectif est de garantir un accès équitable au service public de la recharge, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité environnementale.

1

réseau performant

43 196

kg de CO₂ économisés
avec les centaines
de bornes bleues déjà
déployées à fin juin 2021

+ de 800

points de charge déployés
d'ici fin 2021

et

+ de 3 000

d'ici fin 2022

1

grille tarifaire très compétitive

Le rythme de déploiement des infrastructures de recharge est décisif pour accompagner le développement de la mobilité électrique, maintenant que l'offre de véhicules s'est élargie et que l'autonomie des batteries a nettement progressé. Le SIPPAREC est au rendez-vous de ce tournant et propose depuis 2019 une solution publique souple pour les collectivités et simple pour les usagers avec le réseau « la borne bleue ». Son objectif : garantir un accès équitable au service public de la recharge tout en contribuant à l'amélioration de la qualité environnementale.

Un réseau clé en main pour et avec les Villes

Une fois que la commune a délégué sa compétence au SIPPAREC, c'est une solution clé en main qu'il est proposé de déployer : en concertation avec la Ville, le SIPPAREC définit l'emplacement des stations de recharge, le nombre de bornes et le calendrier de déploiement. Les tarifs définis dès l'automne 2019 en concertation avec les communes adhérentes se révèlent aujourd'hui être les plus attractifs de la petite couronne parisienne.

Témoignage

« Avec « la borne bleue », les adhérents du SIPPAREC ont exprimé la volonté de créer un réseau public, qui appartient aux adhérents. »

Jacques J.-P. Martin
Président,
Maire de Nogent-sur-Marne

+ 800

points de charge déployés
d'ici fin 2022

10 000

recharges réalisées
sur le réseau

57 000

heures de charge
réalisées

+1 300 000

km parcourus

Un service conçu pour les usagers

Le réseau «la borne bleue» est **facilement identifiable, simple d'utilisation et interopérable**. Il se veut accessible à tous les usagers qu'ils soient particuliers, professionnels, abonnés, non abonnés. Les utilisateurs ont à leur disposition les outils (site Web, application, badge) pour s'abonner, payer, identifier à distance les points de charge disponibles et pouvoir les réserver. Leur badge est interopérable : ils peuvent l'utiliser pour se recharger sur d'autres réseaux en France et en Europe.



Témoignage

« Le réseau « la borne bleue », déployé par le SIPPEREC, a été choisi pour équiper la ville d'Asnières qui possède maintenant 70 points de charges pour un coût intéressant et sans dépenses municipales, grâce au soutien de la Région Île-de-France. Le réseau « La borne bleue » permet de faire le plein d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable rapidement, les bornes désormais en place allant de 7,4 kW à 22 kW. »

Frédéric Sitbon
Vice-président,
adjoint au Maire d'Asnières

– À savoir

Recommandation au niveau européen : un point de charge pour dix véhicules électriques d'ici fin 2021.

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) fixe l'objectif de déployer 100 000 points de charge en France d'ici la fin de l'année 2022.

En 2030 : interdiction des véhicules thermiques dans Paris.

+ 200% de véhicules électriques et hybrides rechargeables en Île-de-France en 2020

La Région Île-de-France a l'ambition de créer 17 000 points de charge d'ici 2023.

153 000 kg de CO₂ économisés à fin 2021 grâce au réseau « la borne bleue » déjà déployées.

Moteur d'idées et de coordination : la commission Mobilités

Une commission « Mobilités » a été créée pour traiter des services apportés aux collectivités pour l'optimisation de leurs mobilités, que ce soit pour l'achat de véhicules propres, les infrastructures de recharge électrique et hydrogène ou les infrastructures et services à déployer pour atteindre leurs objectifs.

Elle est coprésidée par Frédéric Sitbon, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine, et Gilles Gauche-Cazalis, délégué titulaire de Nanterre. En sont membres : Ling LENZI (Aubervilliers), Jérémie RIBEYRE (Bois-Colombes), Pierre AUBRY (Neuilly-sur-Seine), Jean-Baptiste BARFETY (Gonesse), Jean-François DRANSART (La Garenne-Colombes), Patrick LEROY (Rungis), Nadir SLIFI (Argenteuil), Etienne LENGEREAU (Montrouge), Didier RASTOCLE (Pierrefitte-sur-Seine), Robin LOUVIGNE (Vincennes), Anthony MANGIN (Drancy), Marc LECUYER (Villeneuve-Saint-Georges), Pierre LECLERC (Bry-sur-Marne), Daouda KEITA (Bagnolet), Isabelle COVILLE (Levallois-Perret), Hélène PECCOLO (Arcueil), Despina BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), Cyrille GRANDCLEMENT (Issy-les-Moulineaux), Amirouche LAIDI (Suresnes), Dominique GAULON (Dugny), François DARCHIS (Versailles), Rodéric AARRSE (Malakoff), Pascal LESSELINGUE (L'Haÿ-les-Roses).



Offre mobilité de SIPPnCO

Depuis 2017, le SIPPnCO propose une offre complète pour accompagner les collectivités dans le renouvellement de leur parc de véhicules, l'installation de bornes de recharge ou encore la mise à disposition de prestations d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Le SIPPnCO propose ainsi plusieurs marchés pour répondre aux besoins suivants :

- fourniture de véhicules propres (voiture, camionnette, transporteur, véhicules spécifiques métier, balayeuse, scooter, vélo) ;
- fourniture, pose, exploitation et maintenance de bornes de recharge pour le domaine privé ;
- fourniture, pose, exploitation et maintenance de bornes de recharge sur le domaine public ;
- AMO pour la réalisation et l'accompagnement des différents besoins de mobilité.

VI ACHATS MUTUALISÉS

Le SIPPAREC propose un large catalogue de marchés et de services à ses adhérents. Flexible, large et évolutive, cette offre s'adapte à tous les besoins des territoires. En passant par le SIPPAREC, les collectivités bénéficient d'économies d'échelle importantes et d'une forte expertise. Le Syndicat se positionne ainsi parmi les premiers acheteurs publics français.

1

guichet unique

8

bouquets SIPPnCO

1

service d'achat groupé d'électricité

500

acteurs publics adhérents

Jusqu'à
50%

d'économie réalisée sur certaines prestations

300

millions d'euros d'achat mutualisé par an

150

marchés publics à disposition

En 2019 le SIPPAREC faisait évoluer son offre de marchés publics et créait la centrale d'achat SIPPnCO. Trois ans déjà que SIPPnCO poursuit son développement et la dynamique de mutualisation au service des besoins des adhérents dans les domaines des transitions énergétiques et numériques, aux côtés d'une offre d'achat mutualisé d'électricité très compétitive.

Adhérer à l'achat mutualisé du SIPPAREC c'est bénéficier :

- d'expertises sur des domaines complexes et concurrentiels ;
- de l'expérience dans la conduite de projets opérationnels en Île-de-France ;
- d'une grande sécurité juridique ;
- de la force de la mutualisation qui garantit un rapport qualité-prix hors pair.

Acteur du plan de relance

La crise sanitaire a nécessité des adaptations mais n'a pas remis en cause la continuité de service et le calendrier de lancement des marchés. Elle a de plus participé à réaffirmer le rôle essentiel des collectivités territoriales pour assurer la continuité éducative, ainsi que l'importance de leur action sur le plan sanitaire, et de la solidarité au bénéfice de tous. Dès le premier confinement, **les services du SIPPAREC ont maintenu les liens avec les adhérents en les accompagnant dans le choix de solutions et dans l'exécution des marchés**, avec plusieurs occasions d'échanger et d'être informés, via des newsletters, des webconférences, des audits et des recueils de besoins administratifs et techniques en ligne, des comités de suivi des marchés...



+ 500

établissements publics (collectivités, bailleurs sociaux, SEM...) de la région francilienne qui utilisent SIPPnCO et le groupement d'achat électricité

300

millions d'euros d'achat mutualisé par an

150

marchés publics à disposition

Des marchés pluriannuels qui représentent au total

+ de 1 milliard d'euros

Les évolutions de l'offre numérique

Toute l'offre de services numériques et de prestations techniques pour le patrimoine de la ville, désormais dans SIPPnCO.

Les nouveautés de l'offre numérique dans SIPPnCO

Les prestations techniques pour le patrimoine de la ville ont été enrichies de marchés renouvelés. Ainsi, l'adhérent trouvera une offre d'ingénierie foncière et de prestations topographiques ainsi que des missions pour l'établissement des déclarations de travaux (DT) et d'intention de commencement de travaux (DICT) et pour la détection et piquetage des réseaux.

Les solutions intelligentes de sécurité et de sûreté ont remplacé les services de sûreté des biens et des personnes ainsi que ceux concernant l'aménagement de l'espace public et privé. Ce remplacement prend acte des évolutions techniques importantes de l'Internet des objets ainsi que des logiciels dont les hyperviseurs, et accompagne la construction par l'adhérent du territoire intelligent permettant d'utiliser tous les capteurs, dont les caméras, comme des générateurs de données permettant de déclencher des procédures en cas de risque ou de danger identifié, quelle qu'en soit la nature (pollution, inondation, accident...). Ainsi, l'adhérent peut trouver des solutions pour l'acquisition de capteurs de CO₂ servant à mesurer et suivre la bonne qualité de l'air des classes d'écoles et tous autres espaces clos.

L'offre de services numériques aux citoyens comporte à présent **une offre de solutions pour la gestion de la relation avec les usagers et la mise en œuvre du RGPD**. L'adhérent peut alors renforcer son lien avec ses usagers en leur proposant des services dématérialisés et des informations en ligne sur ordinateur ou mobile. Il peut aussi être accompagné pour finaliser sa mise en conformité ou la conserver vis-à-vis du Règlement général de protection de la donnée (RGPD) ou la maintenir. Il peut notamment faire réaliser des missions d'audit, de conseil ou d'étude d'impact ou désigner un Délégué à la protection des données externalisé.

2021 a également été marquée par le renouvellement des marchés de téléphonie, Internet, Infrastructures systèmes, réseaux et télécommunications, sécurité des systèmes d'information et des marchés d'AMO pour accompagner les adhérents sur l'ensemble de ces thématiques.

Une offre adaptée aux conséquences de la crise sanitaire

La mise en place de nouveaux modes de travail à distance et de services dématérialisés aux usagers (GRU, Éducation...) est devenue incontournable. L'offre de services d'achat mutualisé de SIPPnCO, apporte des solutions concrètes et adaptées pour **faciliter le déploiement du télétravail dans les collectivités et le maintien des services à distance**.

La crise sanitaire a également accéléré la transformation numérique des collectivités. En parallèle, les attaques informatiques se sont multipliées à la vitesse d'une pandémie. Les pirates exploitent les failles des ordinateurs et des réseaux mal protégés. Face à ce fléau, SIPPnCO propose là encore des solutions **pour garantir la sécurité de vos systèmes informatiques**. Solutions qui sont réunies dans une fiche pratique parue fin juillet 2021.

Les adhérents disposent en particulier d'un marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage :

Accompagnement pour la mise en œuvre de solutions de sécurité des systèmes d'information, dédié à la gestion globale de la cybersécurité dans la mise en place et le pilotage de la gouvernance de la sécurité, l'analyse de risque, la gestion de la conformité, l'audit, le contrôle et l'expertise technique.

En parallèle, SIPPnCO propose un marché de Maîtrise d'œuvre :

• **Sécurité des systèmes d'information pour l'achat et l'intégration de solutions de sécurisation :**

- Intégration et infogérance de solutions de sécurité (pare-feu, proxy, antivirus)
- Services de cyberdéfense : détection de vulnérabilités et failles applicatives
- Détection et prévention d'intrusion
- Sécurisation des accès, des données et des applications
- Prestations de mise en œuvre de la sécurité fonctionnelle...

Les évolutions de l'offre maîtrise de l'énergie et performance énergétique

L'énergie la plus responsable est celle qui n'est pas dépensée. Aussi, le SIPPEREC, via SIPPnCO, met à disposition un panel de services et de compétences pour accompagner les collectivités dans leur politique de maîtrise de l'énergie. Focus sur quelques-uns de ces outils.

Des sources d'économies en améliorant la performance de votre éclairage public et la performance énergétique de vos bâtiments

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la performance énergétique et environnementale de l'éclairage public a pour objet d'assister et d'accompagner **les adhérents dans les études, les actions et les travaux destinés pour un usage optimisé de l'éclairage public** : sécurité des installations, maîtrise des consommations d'électricité, maîtrise des coûts, confort des usagers, valorisation de la ville, préservation de la biodiversité, etc.

40 %

des infrastructures d'éclairage public ont plus de 40 ans

60 %

de réduction des consommations énergétiques des bâtiments à usage tertiaire d'ici 2050



Améliorer la performance énergétique du bâti

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la performance énergétique et environnementale du patrimoine bâti permet aux adhérents de définir une stratégie énergétique, d'initier les outils de mise en œuvre de cette stratégie et de réaliser l'ensemble des missions pour atteindre les objectifs fixés.

Par ailleurs, pour mettre à l'honneur les collectivités engagées dans des projets concrets de réduction de leurs consommations énergétiques le SIPPEREC et ALTEREA ont organisé le **premier challenge Décret tertiaire des adhérents du SIPPEREC fin 2021**. Ce challenge a pu être l'opportunité pour les adhérents du SIPPEREC de mettre en avant leurs projets exemplaires, visant à réduire leurs consommations énergétiques et leurs émissions de gaz à effet de serre.

– À savoir

Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'action de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire contraint les collectivités à réduire les consommations énergétiques de leurs bâtiments tertiaires de - 40% en 2030, - 50% en 2040 et - 60% en 2050. Dès aujourd'hui, les décisions doivent être prises pour atteindre ces objectifs ambitieux qui permettront d'améliorer le bilan carbone de la France, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Une nouvelle gamme de véhicules propres

Fin 2020 ont été attribués les **marchés publics pour l'acquisition de véhicules électriques** (voitures particulières, utilitaires de 3 m³ à 8 m³, utilitaires métier compact quatre roues et trois roues, vélos triporteurs de propreté, balayeuses, laveuses trottoirs, scooters, vélos) **et de bornes de recharge électrique** pour vos flottes de véhicules (bornes de 7,4 KW AC à 24 KW DC). Ces offres sont complétées en 2021 par le renouvellement du marché d'AMO mobilités.

Des solutions pour prévenir la crise sanitaire

Parmi les mesures de prévention contre la Covid-19, la mesure du CO₂ et son maintien à un niveau bas permettent de s'assurer d'un **renouvellement satisfaisant de l'air, afin de limiter les risques de contamination**, comme le préconise le Haut Conseil de la santé publique. Le SIPPAREC propose dans ses marchés des solutions permettant de **s'équiper de capteurs de qualité de l'air et de CO₂** ou d'acquérir des équipements intégrant de tels capteurs.

Témoignage

« On estime que plus de 40% des infrastructures d'éclairage public ont plus de 40 ans. Dans les communes, l'éclairage public est le second poste de dépenses énergétiques, après le chauffage et l'éclairage intérieur des bâtiments. Grâce à la mise en place d'une réelle stratégie d'aménagement lumineux, les Villes peuvent mettre à la disposition des usagers des ambiances différenciées adaptées à la typologie des quartiers/rues, valoriser le patrimoine communal, diminuer l'impact environnemental et intégrer les riverains dans les décisions prises sur ce sujet. »

Anthony Mangin
Vice-président du SIPPAREC,
adjoint au Maire de Drancy

Premier acheteur d'une électricité 100 % verte

L'achat d'électricité proposé par le SIPPAREC se fait dans le cadre d'un groupement de commandes auquel 500 collectivités et acteurs public ont adhéré. Ce groupement dispose désormais d'une offre d'électricité verte premium.

Une offre d'électricité verte performante

Ce marché permet de répondre aux besoins de 278 sites pour une consommation annuelle totale de 47 GWh et des montants de dépenses de l'ordre de trois millions d'euros/an*. Il s'agit d'une offre de fourniture d'électricité directement issue de huit parcs éoliens et trois centrales hydrauliques situés en France.

Avec son service d'achat d'électricité, le SIPPAREC fait partie des vingt premiers acheteurs d'énergie nationaux et des dix premiers acheteurs publics. Il est désormais l'un des premiers à proposer de l'électricité 100 % verte avec un haut niveau de traçabilité en Île-de-France.

Une offre

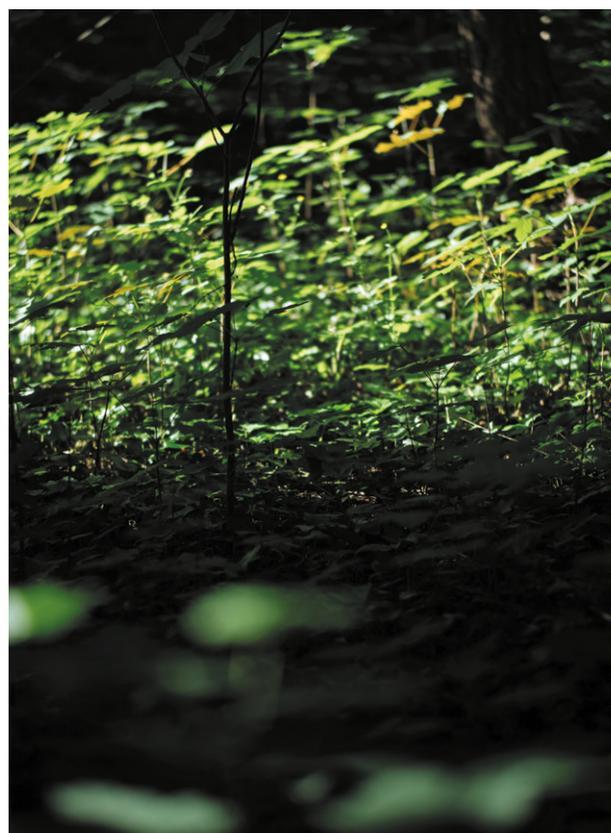
100 %

verte

278

sites couverts

* Hors TURPE et taxes.



L'ATLAS

Collectivités adhérentes à la compétence électricité

La loi de 1906 a créé le régime des concessions et a placé la distribution publique d'électricité sous la responsabilité des collectivités locales. Les communes se sont souvent regroupées en syndicats intercommunaux, comme le SIPPAREC, pour gérer cette compétence. Depuis fin 2006, la distribution et la fourniture d'électricité pour les clients aux tarifs réglementés sont deux services publics locaux, respectivement concédés à Enedis (ex-ERDF) et EDF (Électricité de France).

84

adhérents à la
compétence électricité

+ 5 %

de la consommation
électrique française

1^{re}

concession électricité
de France

Légende

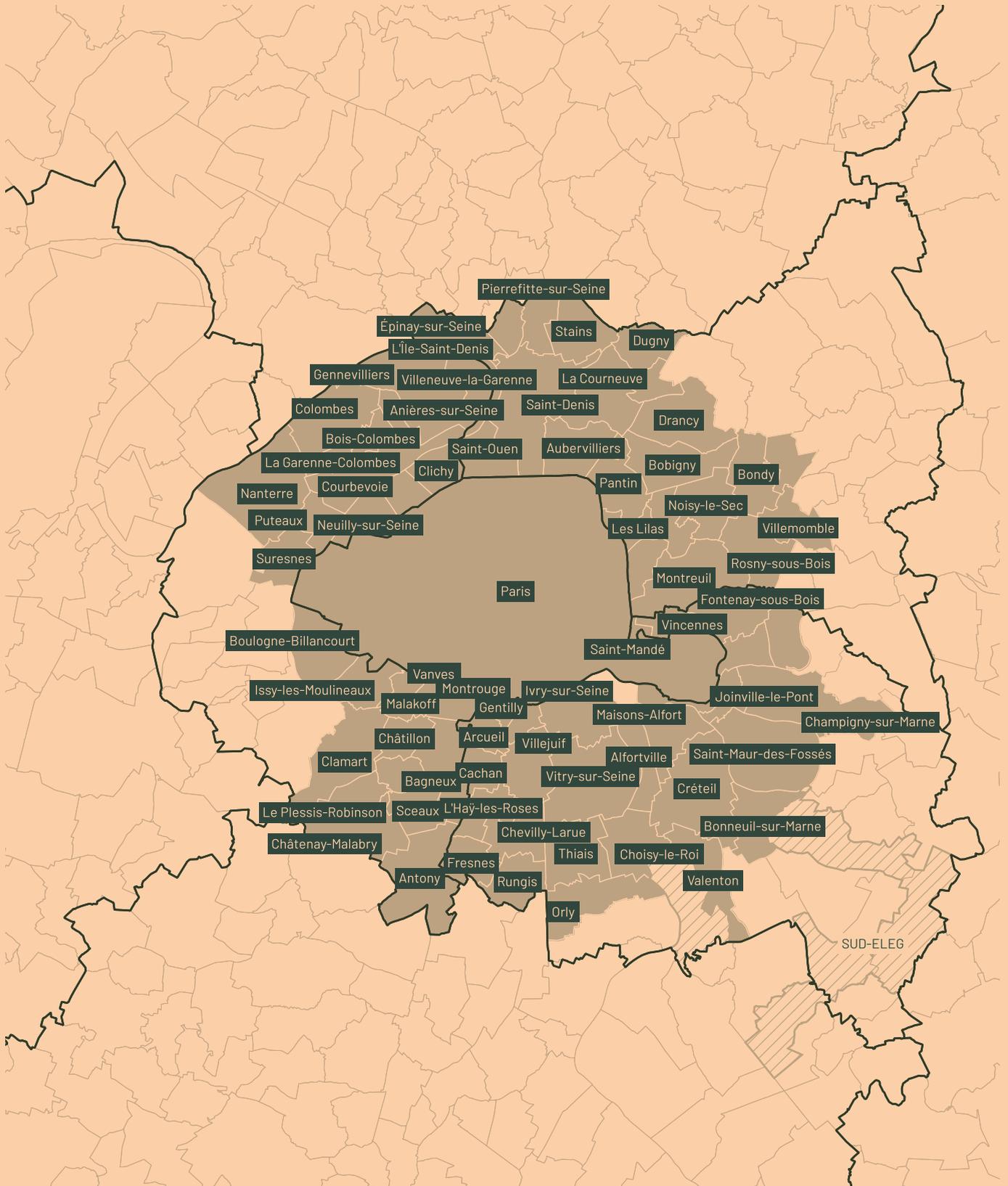


Commune adhérente à la compétence électricité



EPCI adhérent à la compétence électricité

II ÉLECTRICITÉ



Collectivités adhérentes à la compétence développement des énergies renouvelables

Le SIPPAREC dispose de la compétence optionnelle «développement des énergies renouvelables». Il met à disposition des collectivités son savoir-faire, de l'étude des projets à la réalisation et l'exploitation pour toute production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables locales.

83

adhérents à la
compétence ENR

101

centrales
photovoltaïques

5

réseaux de géothermie

Légende



Commune adhérente à la compétence ENR

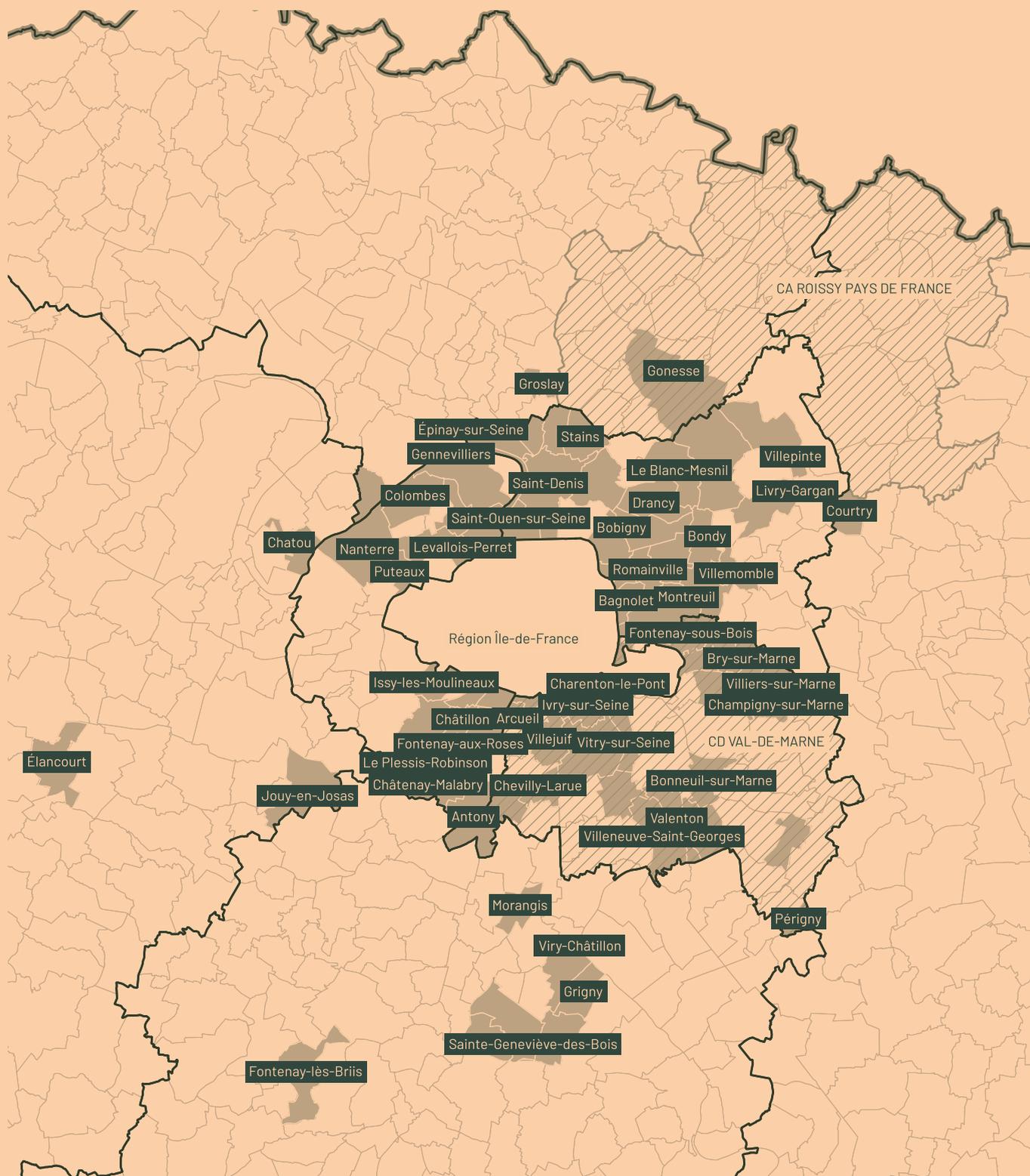


EPCI adhérent à la compétence ENR



Région adhérente à la compétence ENR

III ÉNERGIES RENOUVELABLES



Collectivités adhérentes à la compétence développement des énergies renouvelables

- Les réseaux de chaleur géothermale gérés par le SIPPAREC
- Les 105 centrales photovoltaïques exploitées par le SIPPAREC au 1^{er} juin 2022

Légende



Commune adhérente à la compétence ENR



Région adhérente à la compétence ENR

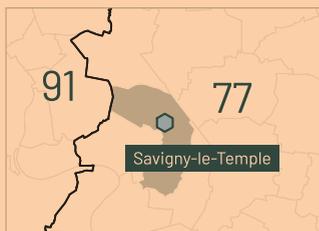
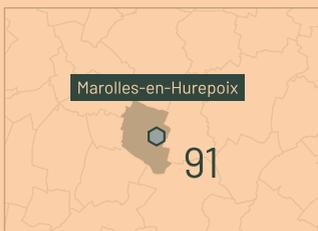
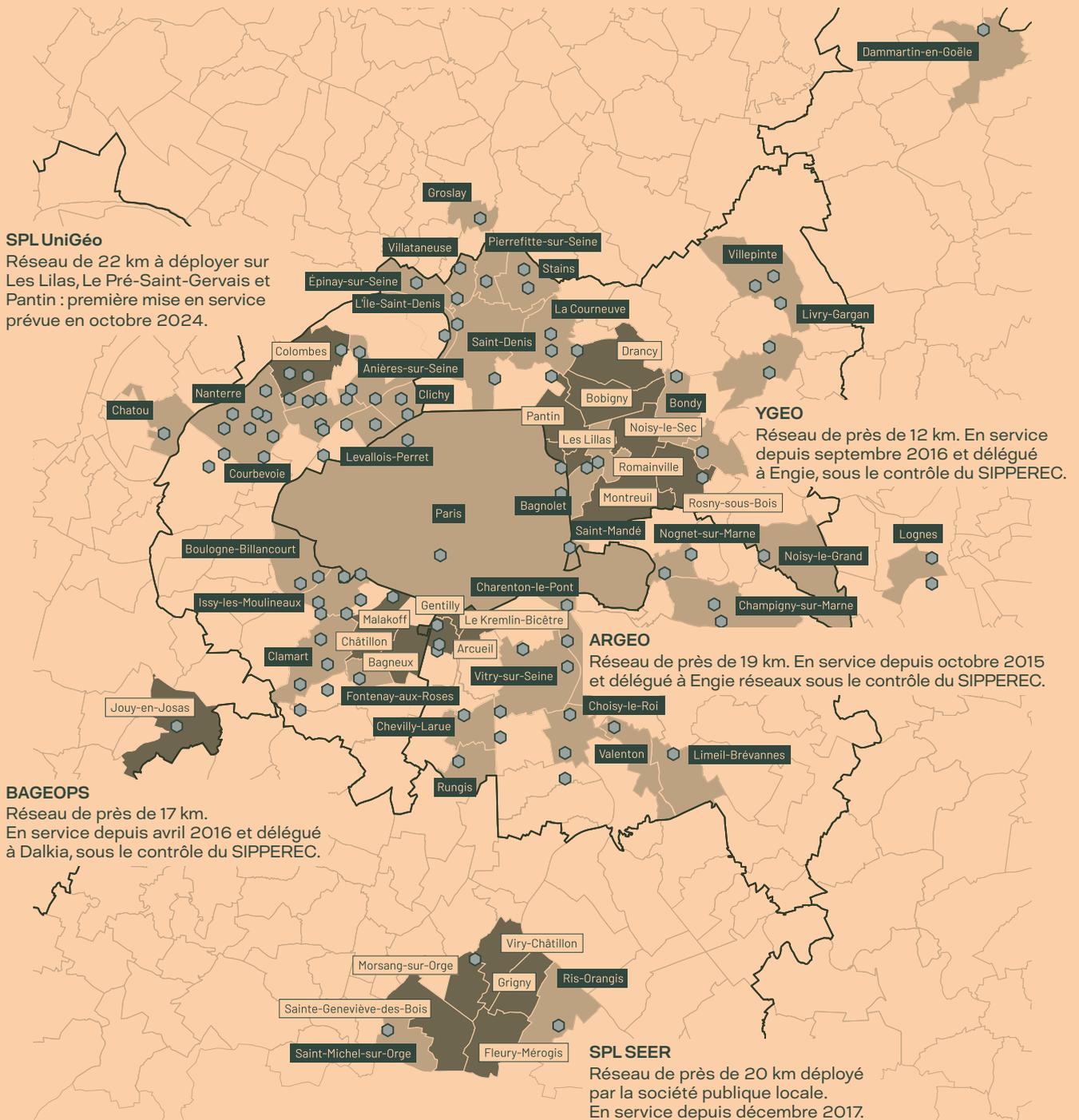


Commune concernée par un réseau de chaleur géothermale existant ou en étude géré par le SIPPAREC



Centrale photovoltaïque exploitée par le SIPPAREC

III ÉNERGIES RENOUVELABLES



Collectivités adhérentes à la compétence numérique

Le SIPPAREC développe depuis vingt ans en Île-de-France et sur le territoire métropolitain un patrimoine public de réseaux numériques unique par son importance.

En améliorant considérablement l'offre de services apportée aux citoyens, aux acteurs économiques et institutionnels, l'accès au Très Haut Débit constitue un levier d'attractivité des collectivités territoriales. La réduction de la fracture numérique est aussi l'une des conditions nécessaires au développement économique et à l'égal accès pour tous au service public.

92

adhérents à la compétence
numérique

15 %

des foyers desservis
par les réseaux Très Haut
Débit du SIPPAREC sur
le territoire métropolitain

+ de 4 500 km

de réseaux d'initiative
publique en fibre optique

Légende



Commune adhérente à la compétence numérique



EPCI adhérent à la compétence numérique

IV NUMÉRIQUE



Collectivités adhérentes à la compétence infrastructures de charge

Au regard de l'enjeu de développement de la mobilité électrique sur le territoire francilien, le SIPPAREC a affirmé, en 2019, sa volonté de prendre en charge le déploiement d'un réseau d'infrastructures de charge pour véhicules électriques.

Le SIPPAREC assure l'installation, l'exploitation et la maintenance des bornes de charge sur le domaine public pour le compte des collectivités qui le souhaitent et adhérant à cette compétence.

23

adhérents à la compétence
infrastructures de charge

+ de 3000

points de charge
« la borne bleue »
d'ici fin 2022

Légende

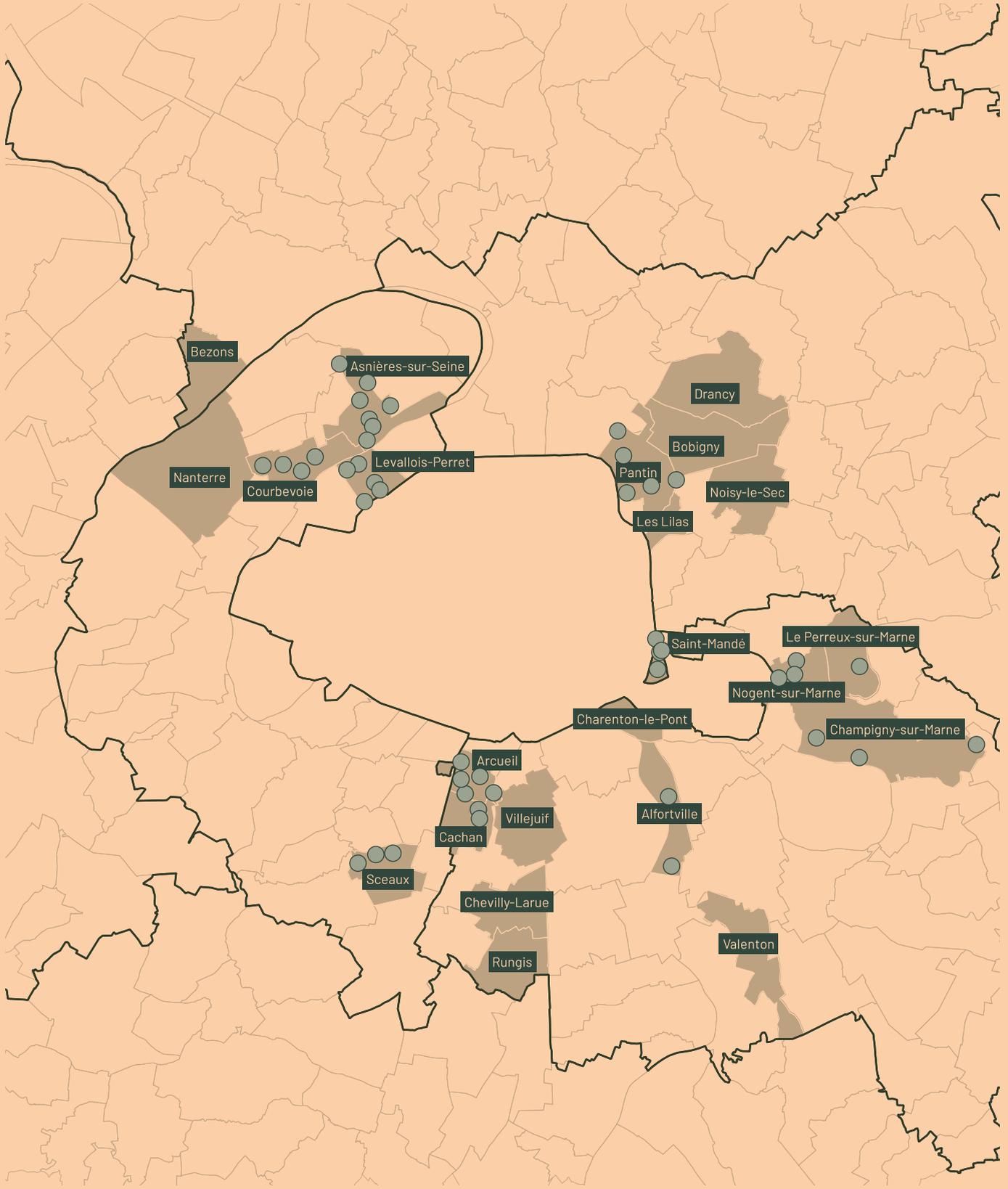


Commune adhérente à la compétence
infrastructures de charge



Station de recharge pour véhicules électriques

V
MOBILITÉ PROPRE



Collectivités adhérentes à SIPPnCO

Acteurs importants de la transition énergétique et numérique, les collectivités et les organismes d'Île-de-France font face à de nouveaux besoins liés aux mutations de notre société. Pour mieux accompagner ces structures, le SIPPnCO a souhaité faire évoluer l'achat mutualisé avec SIPPnCO. L'objectif : proposer plus de services tout en garantissant une relation de proximité.

8

bouquets de services

150

marchés pluriannuels
qui représentent

+ de 1 milliard d'euros

d'achat public

Légende



Commune adhérente à (au moins)
un bouquet SIPPnCO

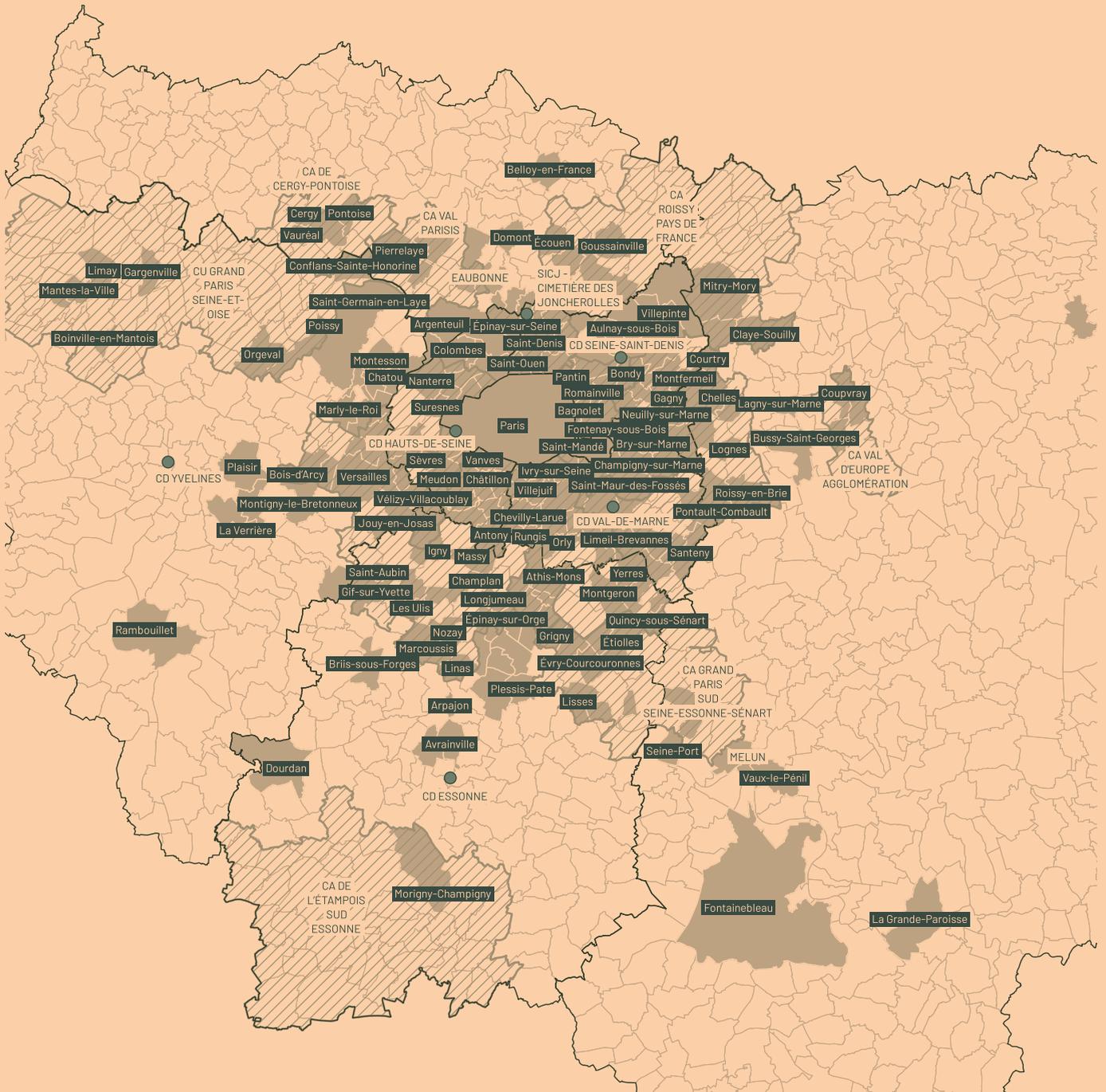


Département ou syndicat adhérent
à (au moins) un bouquet SIPPnCO



Conseil départemental ou EPCI adhérent
à (au moins) un bouquet SIPPnCO

VI ACHATS MUTUALISÉS



Collectivités adhérentes au GCE

Le SIPPEREC regroupe les besoins
de près de 500 collectivités
pour bénéficier de l'achat d'électricité
au meilleur rapport qualité-prix.

1 des 10

plus gros acheteurs
publics d'électricité
en France

270

millions d'euros
par an pour l'achat
d'électricité

1

marché d'électricité
verte 100 % renouvelable

Légende



Commune adhérente au GCE

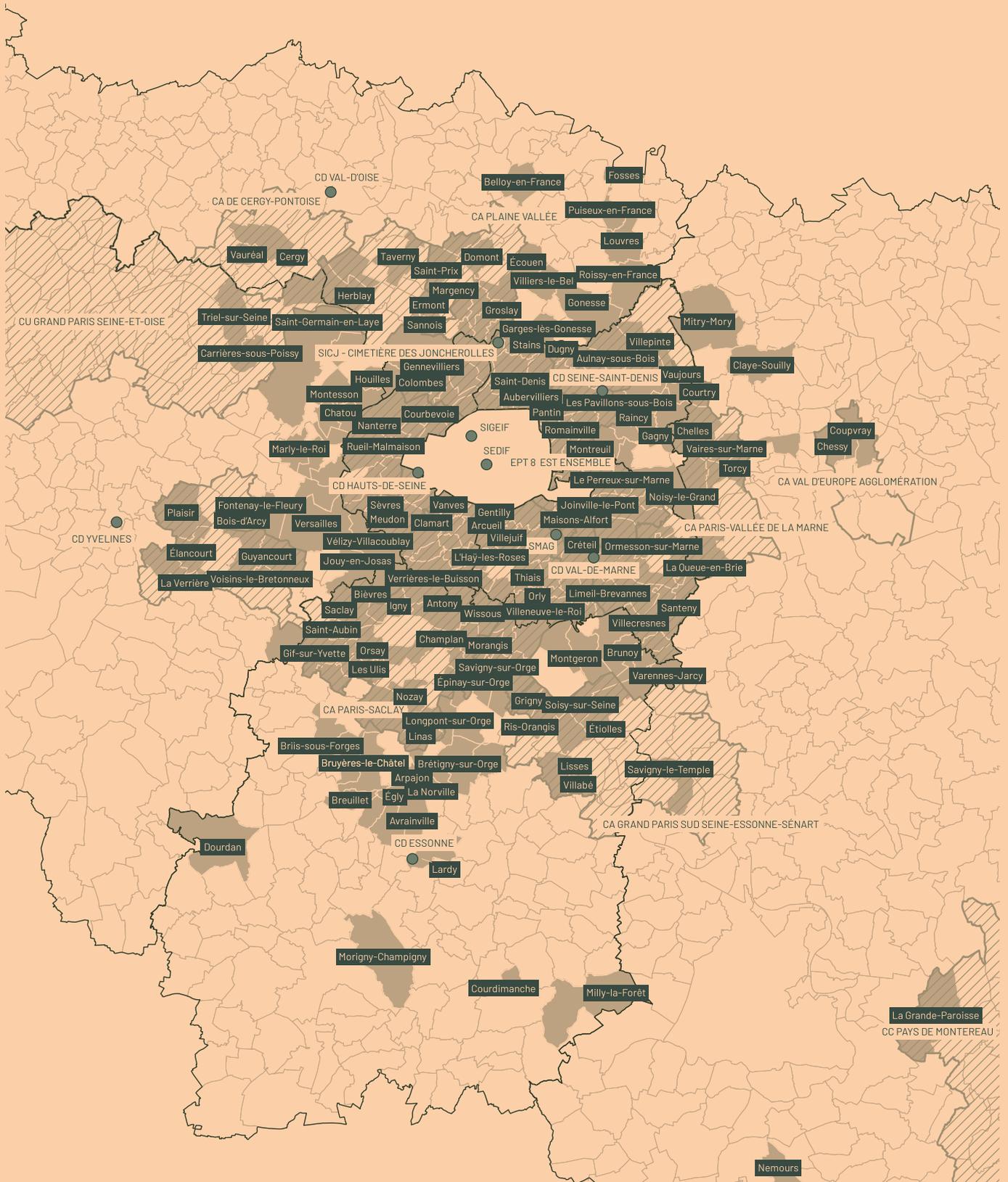


Département ou syndicat adhérent au GCE



Conseil départemental ou EPCI adhérent au GCE

VI ACHATS MUTUALISÉS



LISTE DES DÉLÉGUÉS

Comité syndical

au 1^{er} septembre 2021

→ Légende : Titulaire Suppléant

Communes

Alfortville

Serge Franceschi
Vice-président du SIPPAREC
Julien Boudin

Antony

Maryse Lemmet
Bruno Foyer

Arcueil

Hélène Peccolo
Christian Métairie

Argenteuil

Nadir Slifi
Maxime Renault

Asnières-sur-Seine

Frédéric Sitbon
Vice-président du SIPPAREC
Thomas Doublic

Athis-Mons

Patrice Sac
Nadine Ribero

Aubervilliers

Ling Lenzi
Membre du Bureau
Pierre Sack

Aulnay-sous-Bois

Fouad El Kouradi
Olivier Attiori

Bagneux

Paul Bensoussan
Yasmine Boudjenah

Bagnolet

Douada Keita
Frédéric Gabin

Bezons

Pascal Beyria
Nessrine Menhaouara

Bobigny

Abdel Sadi
Sami Boufetta

Bois-Colombes

Jérémie Ribeyre
Sylvie Mariaud

Bondy

Laurent Cotte
Alexandre Amzel

Bonneuil-sur-Marne

Arnaud Letellier- Desnouvries
Membre du Bureau
Gilles Gatineau

Boulogne-Billancourt

Emmanuel Bavière
Nicolas Marguerat

Bourg-la-Reine

Patrick Donath
Joseph Hayar

Bry-sur-Marne

Pierre Leclerc
Sandrine Villemin

Cachan

Samuel Besnard
Vice-président
David Petiot

Champigny-sur-Marne

Philippe Dubus
Wilfrid Bastin

Charenton-le-Pont

Hervé Gicquel
Fabien Benoît

Chatenay-Malabry

Carl Segaud
Jean-Louis Ghiglione

Châtillon

Mélodie Chalvin
Nicolas Bost

Chatou

François Schmitt
Laurent Malochet

Chaville

Pierre Dubarry De La Salle
Marc Girondot

Chevilly-Larue

Laurent Taupin
Philippe Komorowski

Choisy-le-Roi

Vasco Coelho
Marina Brulant

Clamart

Pierre Crespi
Mathieu Caujolle

Clichy-la-Garenne

Georges Roux
Pierre-Marie Gouygou-Vieillefosse

Colombes

Jérémy Desarthe
Aïssa Ben Braham

Courbevoie

Marie-Pierre Limoge
Vice-présidente
Jacques Kossowski

Courtry

Grégory Presle
Dominique Civeyrac

Créteil

Alain Dukan
Jean-François Dufeu

Drancy

Anthony Mangin
Vice-président
Jean-Christophe Lagarde

Dugny

Dominique Gaulon
Chérifa Dia

Élancourt

Frédéric Pelegrin
Denis Lemarchand

Épinay-sur-Seine

Oben Ayyildiz
Membre du Bureau
Farid Saidani

Fleury-Mérogis

Marie-Gisèle Belzine
Albert Lavenette

Fontenay-aux-Roses

Despina Bekiari
Jacky Gabriel

Fontenay-lès-Bris

Jean-Paul Jacquet
Francis Frapier

Fontenay-sous-Bois

Luïc Damiani
Clémence Avognon Zonon

Fresnes

Marie Leclerc-Bruant
Julien Baillergeau

Gennevilliers

Isabelle Massard
Laurent Noël

Gentilly

Fatah Aggoune
Vice-président
Nadine Herrati

Gonesse

Jean-Baptiste Barfety
Membre du Bureau
Patrice Richard

Grigny

Philippe Rio
Vice-président
Aurèle Bourgeois

Groslay

Fabien Moinier
Célia Jousserand

Issy-les-Moulineaux

Cyrille Grandclément
Tiphaine Bonnier

Ivry-sur-Seine

Méhadée Bernard
Bernard Quinet

Joinville-le-Pont

Olivier Dosne
Stephan Silvestre

Jouy-en-Josas

Jean-François Poursin
François Brejoux

La Courneuve

Rachid Maiza
Haroon Qazi Mohammad

La Garenne-Colombes

Jean-François Dransart
Michèle Michelet

Le Blanc-Mesnil

Julien Carré
Jean-Marie Musquet

Le Bourget

Denis Desrumaux
Ingrid Adélaïde Beaubrin

Le Kremlin-Bicêtre

Geneviève Étienne
Jonathan Hemery

Le Perreux-sur-Marne

Hélène Rousselin
Émilie Vasquez

Le Plessis-Robinson

Benoît Blot
Frédéric Touadi

Le Pré-Saint-Gervais

Jean-Abel Pécault
Zuliha Seghiri

Les Lilas

Sander Cisinski
Christophe Paquis

Les Pavillons-sous-Bois

Marc Sujol
Patricia Chabaud

Levallois-Perret

Isabelle Coville
Jacques Poumette

L'Haÿ-les-Roses

Pascal Lesselingue
Daniel Aubert

L'Île-Saint-Denis

Séverine Delbosq
Stephen Lecourt

Limeil-Brévannes

Manuel Albuquerque
Kamel Nebbache

Livry-Gargan

Clément Chassain
Henri-Louis Carratala

Maisons-Alfort

Thierry Barnoyer
Vice-président
Olivier Capitano

Malakoff

Rodéric Aarsse
Vice-président
Martin Vernant

Marolles-en-Brie

François Élie
Pauline Bohnert-Bisquer

Montreuil

Yann Leroy
Dominique Glemas

Montrouge

Étienne Lengereau
Camelina de Pablo

Morangis

Quynh Ngo
Serge Houziel

Nanterre

Gilles Gauche-Cazalis
Vice-président
Nadège Magnon

Neuilly-sur-Seine

Pierre Aubry
Éric Schindler

Nogent-sur-Marne

Jacques J.-P. Martin
Président
Christophe Ippolito

Noisy-le-Sec

Baptiste Gerbier
Thimotée Gauthierot

Orly

Franck-Éric Baum
Jean-François Chazottes

Pantin

Nacime Amimar
Rida Bennedjma

Paris

Antoine Guillou
François Vauglin

Périgny-sur-Yerres

Gérard Brun
Gilles Trouve

Pierrefitte-sur-Seine

Didier Rastocle
Dominique Carré

Puteaux

Joëlle Ceccaldi-Raynaud
Vice-présidente
Bernard Gahnassia

Romainville

Hakim Saidj
Marc Elfassy

Rosny-sous-Bois

Fabrice Le Floch
Patricia Vavassori

Rungis

Patrick Leroy
Patrick Attard

Saint-Denis

Boris Deroose
Membre du Bureau
Laurent Monnet

**Sainte-Geneviève-
des-Bois**

Franck Chauveau
Brahim Ouarem

Saint-Mandé

Florence Crocheton-Boyer
Vice-présidente
Matthieu Stencil

Saint-Maur-des-Fossés

Henri Petteni
Philippe Cipriano

Saint-Maurice

Michel Budacki
Robert Archambault

Saint-Michel-sur-Orge

Sophie Rigault
Vice-présidente
Muriel Mosnat

Saint-Ouen-sur-Seine

Sabrina Decanton
Jonathan Caro

Sceaux

Jean-Pierre Riotton
Vice-président
Emmanuel Goujon

Stains

Mathieu Defrel
Vice-président
Jean-Claude de Souza

Suresnes

Amirouche Laidi
Fabrice Bulteau

Thiais

Richard Dell'Agnola
Alexandre Caussignac

Valenton

Claude Leseur
Gilles Barges

Vanves

Bertrand Voisine
Ury Israël

Versailles

François Darchis
Martine Schmit

Villejuif

Guillaume Bulcourt
Natalie Gandais

Villemomble

Éric Mallet
Guy Rolland

Villeneuve-la-Garenne

Kiran Gurung
Alain-Xavier François

Villeneuve-le-Roi

Alain Laloe
Laurent Maurel

**Villeneuve-Saint-
Georges**

Marc Lecuyer
Catherine Mauvily

Villepinte

Youssef Jiar
Laurent Fernandez

Villetaneuse

Ernst Coulanges
Danielle Marmignon

Villiers-sur-Marne

Jean-Philippe Begat
Cédric Noël

Vincennes

Robin Louvigne
Nicolas Lecomte

Viry-Châtillon

Jean-Marie Vilain
Grégory Abidi

Vitry-sur-Seine

Rachida Kabourri
Membre du Bureau
Albertino Ramael

**Communautés
d'agglomération**

Cœur d'Essonne

Gilles Fraysse
Philippe Le Fol

**Grand Paris Sud
Seine-Essonne**

Michel Bisson
Stéphane Beaudet

Paris-Saclay

David Ros
Christian Lardière

Roissy Pays de France

Jean-Jacques Perchat
Daniel Auguste

Département**Val-de-Marne**

Sabine Patoux
Nicolas Tryzna

**Syndicat
intercommunal****Sud-Eleg**

Jean-Pierre Chaffaud
Membre du Bureau
Jérôme Meunier

Région**Île-de-France**

Béatrice Lecouturier
Arnaud Le Clère

Directeur de la publication
Jacques J.-P. Martin

Comité de rédaction
La direction de la communication du SIPPAREC

Conception-réalisation
Agence 4août

Crédits photo
Avec l'aimable participation des collectivités adhérentes,
Le SIPPAREC, Hugo Lebrun et Florence Joubert (photo de couverture)

Imprimé en septembre 2022 par ARTEPRINT,
labellisée Imprim'Vert et certifiée ISO14001.



Ce document est imprimé
avec des encres végétales sur des
papiers issus de sources responsables.



Suivez-nous sur :

   @sipperec_idf  @SipperecIDF

En savoir plus sur : sipperec.fr

SIPPEREC
Tour de Lyon Bercy
173/175 rue de Bercy – CS 10205
75588 Paris cedex 12
Tél. : 01 44 74 32 00

